POISNEUF 1116-027238

Saint Servant sur Oust

BULLETIN MUNICIPAL 2016

Pardon du Bois du Gué 28 août 2016

Commération du 19 mars 2016

Passage voitures anciennes 12 juin 2016

Départ de Joël Danet 5 février

SOMMAIRE

Mot du maire.....1
Vie de la commune.....2 à 22
Vie intercommunautaire.....23 à 25
Vie scolaire.....26 et 27
Vie sociale et culturelle.....28 à 36
Vie sportive.....37 à 43
Vie économique.....44

Conseil municipal

Trail 30 avril 2016

Horaires de la mairie

• Lundi	8h30/12h30	13h30/17h30
• Mardi	8h30/12h30	13h30/17h30
• Mercredi	9h/12h sauf celui qui précède le 1er samedi de chaque mois	
• Jeudi	8h30/12h30.	Fermée l'après-midi
• Vendredi	8h30/12h30	13h30/17h30
• Samedi	9h/12h, le 1er de chaque mois	

Permanences maire et adjoints le samedi de 10h à 11h30.

Rédaction : H. Brulé, M. Le Devehat, C. Le Net, A. Brunel, M. Coué, C. Ollive.

Mise en page et impression : imprimerie Poisneuf Josselin - 1116-027238

Calendrier des fêtes 2017

Janvier
14..... Vœux du Maire
21..... Repas / Galette des Rois Cyclo

Février
25..... Concours de belotes des Foustivités

Mars
4..... Repas Traditionnel de l'association de chasse
25..... Carnaval - défilé des enfants costumés, chants, repas

Avril
15..... Repas des Foustivités
29..... Concours de Palets

Mai
6..... 7ème Trail des Vallons de l'oust
Du 25 au 28..... Echange avec les Auvillarais

Juillet
1..... Fouée de Saint Jean
1..... Kermesse : Spectacle, repas et stand de jeux pour tous
2..... Pardon de St Gobrien
7 et 8..... Festi'val de l'Oust
16..... 2ème course de côtes

Août
27..... Pardon de St Julien du bois du Gué

Octobre
8..... Repas du CCAS
14..... Repas Gym
15..... 24ème randonnée des Vallons de l'Oust
21..... Cassoulet de l'Oust à la Garonne

Décembre
8 et 9..... Téléthon

Bonjour à toutes et à tous,

Cette fin d'année est pour moi l'occasion de faire un bilan sur les différents projets envisagés par le conseil municipal. Il me semble nécessaire de faire un point sur les travaux effectués et en cours, et d'évoquer les futures réalisations pour lesquelles diverses études ont été menées. Notre volonté est toujours d'améliorer la qualité de vie sur notre commune et d'attirer de nouveaux habitants.

L'enfouissement des réseaux du lotissement la Belle Étoile est terminé ce qui a permis d'harmoniser les lieux. De plus des noms de rues viendront compléter cet aménagement.

Le lotissement l'Atelier, situé au cœur du bourg, est prêt à accueillir de futurs propriétaires, avec ses quatre lots.

Le parc du Bô bénéficie d'un nouveau terrain de jeu de boules. Et parce qu'il est le poumon du bourg, il accueillera prochainement une structure de jeux pour les enfants afin qu'il soit un lieu de rencontre inter-générationnel.

Après deux années de réflexion, d'écoute et de préparation, les travaux dans le bourg sont lancés. L'enfouissement des réseaux a démarré dès la fin de l'été et l'année 2017 sera marquée par l'aménagement des rues (la priorité est de sécuriser l'accès à l'école). Si le projet est ambitieux, il n'en reste pas moins nécessaire car les rues n'avaient pas bénéficié de gros investissements depuis la fin des années 60. L'impact financier sur notre budget est significatif, cependant les travaux s'étaleront sur 3 ou 4 ans, au fur et à mesure des financements attendus. L'objectif de cet aménagement vise à sécuriser l'ensemble des voies et à mettre en valeur notre patrimoine, riche par ses constructions en granit. Certes, ces travaux occasionnent des nuisances et je remercie les riverains de leur compréhension en attendant de profiter d'un nouvel environnement.

La fusion des quatre communautés de communes (Pays de Josselin, de Mauron, du Porhoët et de Ploërmel) donnera naissance à Ploërmel Communauté ...notre nouvelle organisation territoriale prévue par la loi NOTRE. Elle regroupera 32 communes et comptera 42 000 habitants. Ce nouveau regroupement prendra effet au 1er janvier 2017. Au niveau de la gouvernance, notre commune aura un seul représentant au sein du conseil communautaire.

Par ailleurs, l'étude diagnostic pour l'achèvement de la restauration de la chapelle de St Gobrien et de son mobilier est finalisée, nous attendons l'expertise de ce dossier par la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) et le résultat d'une opération archéologique dans le chœur, afin de poursuivre notre réflexion sur ce projet.

Concernant le commerce L'Excalibur la municipalité souhaite sa réouverture et espère accueillir de nouveaux commerçants dès que la situation actuelle aura évoluée.

Et pour terminer, je voudrais mettre en avant tous nos bénévoles, qui par leur engagement et leur volonté d'entraide, contribuent à la réussite des projets associatifs et communaux.

Le conseil municipal et moi-même vous adressent tous leurs meilleurs voeux de bonheur, santé et réussite pour cette nouvelle année.

Hervé BRULÉ

ÉTAT-CIVIL du 8 décembre 2015 au 12 décembre 2016

Naissances

- Iwen COUÉ ..... né le 22 février 2016
- Liam BOIVANT ..... né le 3 mai 2016
- Louna Guillot ..... née le 26 octobre 2016

Toutes nos félicitations aux heureux parents

Mariages

- Sylvain BEAUGENDRE et Soazig TRÉGOUËT ..... le 4 août 2016
- Bertrand COUSSEAU et Isabelle JAMIN ..... le 12 novembre 2016

Félicitations aux heureux mariés

Décès

- Jean DANO ..... décédé le 14 janvier 2016
- Ludovic FILLION ..... décédé le 26 février 2016
- Fanny ROUX ..... décédée le 4 mars 2016
- Jean ROBIN ..... décédé le 10 mars 2016
- Hélène DRÉAN ..... décédée le 5 juillet 2016
- Huguette BILY Epouse MOISAN ..... décédée le 26 juillet 2016
- Yvette PIQUET Veuve MALHERBE ..... décédée le 7 août 2016
- Thierry BUSSON ..... décédé le 9 septembre 2016
- Micheline ROCHE Veuve COUÉ ..... décédée le 16 Septembre 2016

Inhumations à St Servant

- Victoire HAMONET ..... Inhumée le 21 janvier 2016
- Henri PIGOUCHET ..... Inhumé le 17 février 2016
- Christelle SABIRON ..... Inhumée le 17 juin 2016
- Daniel LE NET ..... Inhumé le 29 juin 2016

Toutes nos condoléances aux familles

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2015

Avis du conseil municipal sur le dossier d'enquête publique du Gaëc des Gaillets

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une enquête publique est actuellement en cours à Saint Servant et Quily. Cette enquête publique se déroule du 16 novembre au 18 décembre 2015 inclus et concerne un dossier présenté par le Gaëc des Gaillets, dont le siège social est situé à « Kergras » en Saint Servant. Le projet concerne l'exploitation d'un élevage porcin devant comporter après restructuration externe et augmentation de l'effectif : 280 reproducteurs, 27 cochettes, 1480 porcelets et 2194 porcs à l'engrais soit 3357 animaux équivalents. Dossier au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, adresse « Kergras » et « Castel » en St Servant sur Oust et « Le Courgan » sur Quily.

Monsieur Pirio présente le projet à l'assemblée. Un vote à scrutin secret est demandé par plusieurs conseillers.

Madame Le Net fait part des commentaires des riverains. Madame Ollive s'interroge par rapport au captage de l'Herbinaie et les conséquences de cet élevage sur l'eau.

Après vote à scrutin secret, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet par 12 pour et 2 contre.

Présentation réflexions et esquisses dossier aménagement du bourg

Présentation du projet - esquisses et scénarios élaborés par les Ateliers du Marais. Une discussion s'engage à propos de la solution avec des « stops » au croisement de la rue des Granitiers et de la rue du moulin de Meslan. Le sentiment du Conseil est plutôt défavorable à la présence de stop pour réguler la circulation, la priorité à droite est préférée.

Monsieur le Maire informe le conseil que l'atelier du marais a rencontré le technicien du Conseil Général pour avoir un avis global avant de poursuivre leur travail.

Info - Point et échange sur une éventuelle Commune Nouvelle

Des visites de nouvelle Communes ont déjà eu lieu (avril 2015). Monsieur le Maire a participé à des réunions auprès de l'association des Maires à Paris (juin) et à Vannes (septembre).

Pourquoi une commune nouvelle ?

Mise en commun de tous les services, être représenté au sein de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire pense qu'il faut le temps de la réflexion, ne pas se précipiter avant d'avoir un projet ficelé au minimum.

Le conseil encourage à poursuivre la discussion, le souhait de s'associer à Josselin ressort.

Remaniement cadastral au lieu-dit « Le Temple » : demande échange de terrains

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, qu'un remaniement cadastral a eu lieu au Temple. A l'origine, ce remaniement cadastral a été sollicité auprès du service du cadastre pour que le plan corresponde à la réalité du terrain et pour faire suite à une demande de régularisation de la parcelle ZS 157 (route située sur une parcelle) - délibération du conseil municipal du 30 octobre 2014.

A l'issue de ce remaniement, un échange est demandé, parcelle ZS 344 contre parcelle ZS 157. Madame REMY, géomètre du cadastre précise que la parcelle ZS 157 ne figure plus au plan cadastral de la commune, étant incorporée dans le domaine non cadastré par le croquis de conservation n°825D.

Après délibération, le conseil municipal :

- donne son accord pour la cession gracieuse de la parcelle ZS 344,

- l'acte sera réalisé en la forme administrative, sauf difficultés particulières. M. Paul PIRIO, sera le représentant de la Commune à l'acte.

Ancien vestiaire du stade de foot

Monsieur Joseph ADELYS précise que les travaux sont terminés, mais il faudra ajouter une plus-value pour les protections de fenêtres à l'arrière. Jean-René RICHARD précise que le foot fera les travaux de peinture.

Vie de la commune

Affichage sauvage

Monsieur Jean-René RICHARD demande une intervention au sujet des affichages sauvages en dehors des panneaux réglementaires.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2016

Aménagement du bourg / Demandes de subvention

La commission « aménagement » présente au conseil municipal l'avant-projet concernant la première tranche. L'estimation prévisionnelle des travaux est d'environ 300 000 euros HT.

Le conseil municipal sollicite une subvention maximum du Conseil Départemental et la DETR (subvention Etat) et approuve le plan de financement suivant :

Dépenses	Objet	HT	Recettes	Base de calcul	Taux	Montant HT
ETUDES	Maîtrise d'œuvre Frais connexes	19 900 2 350	PST Subvention Département	225 000	30%	67 500
TRAVAUX	Tranche	297 529	DETR Subvention Etat	160 000	27%	43 200
			Autofinancement			209 079
TOTAL		**319 779**				**319 779**

Taxe d'aménagement - mise en place

Monsieur le Maire informe le conseil, que lorsqu'il y a des constructions, cela génère assez souvent des frais pour la commune, comme par exemple des extensions de réseaux. Aussi, il propose d'appliquer cette taxe, à un taux de 1%. Les communes environnantes appliquent cette taxe à hauteur de 1% en moyenne et une majorité exonèrent les abris de jardins.

Après discussion, plusieurs élus considèrent que cela est un atout pour la Commune de ne pas appliquer la taxe pour encourager la construction. D'autres considèrent qu'avec la fusion des communes et des communautés, il y aura une harmonisation automatique des taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil vote favorablement (5 abstentions) pour cette taxe avec un taux de 1% et exonération des abris de jardins.

Lotissement l'ATELIER - attribution des travaux aux entreprises terrassement/voirie et réseau

Monsieur le Maire informe du résultat de la consultation pour les travaux de viabilisation du lotissement l'atelier. Le règlement de la consultation a prévu 2 lots de travaux :

• Lot 1 Terrassement voirie, réseaux, espaces verts, mobilier

• Lot 2 Assainissement eaux usées et eaux pluviales

Les critères de jugement des offres prévus : Prix des prestations (50 points), Valeur technique de l'offre (50 points).

Conformément à l'analyse des offres réalisée par le cabinet ECR, il est proposé de retenir :

• Pour le lot 1 : l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 16 529.19 € HT.

• Pour le lot 2 : l'offre de l'entreprise BROCELIANDE TP pour un montant de 15 281.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient les offres des entreprises EIFFAGE pour le lot 1 et BROCELIANDE TP pour le lot 2.

Lotissement l'ATELIER fixation du prix de vente

Monsieur le Maire dresse l'ensemble des coûts pour la conception et les travaux du lotissement. Sans la valorisation du terrain, le coût s'élève à environ 67 800 euros HT pour une surface cessible de 2 387 m², soit un coût de revient d'environ 28 euros HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir fixer un prix de vente. Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 18 euros TTC le prix de vente au m² du lotissement, viabilisation compris.

Un panneau publicitaire est prévu.

Extension du réseau assainissement route de Quily - choix entreprise

Monsieur le Maire présente trois devis reçus pour l'extension du réseau assainissement route de Quily : SAUR, SBCEA et R2AE.

L'offre de SBCEA s'élève à 6 402 € TTC, celle de R2AE s'élève à 5 968 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal retient l'offre de R2AE pour un montant de 5 968 euros TTC. Le maire est autorisé à signer la commande.

Cette offre fait apparaître un coût unitaire pour la boîte de branchement de 585 euros HT. La question est posée de facturation des boîtes de branchement et sera vue lors de la prochaine réunion.

Renouvellement de contrats

• Contrat SACPA - auparavant Chenil Services

Le Conseil municipal décide de renouveler le contrat de prestations de services avec SACPA pour la capture, le ramassage, le transport d'animaux errants et ou dangereux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale. Le contrat s'élève à 771.71 € HT.

• Contrat Balayage avec les Établissements THEAUD

Afin de planifier les interventions des établissements THEAUD, un contrat de balayage est sollicité, plutôt que des interventions à la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le contrat prévoyant 7 prestations annuelles de 3 heures chacune dont 6 planifiées pour un montant annuel de 1 953 euros HT (93 euros de l'heure),

Autorise le maire à signer le contrat.

• Vérification périodique des installations électriques à la salle des sports

Afin de répondre aux obligations réglementaires en matière de sécurité et comme indiqué au procès-verbal de la commission de sécurité, une vérification périodique des installations électriques doit être effectuée. SOCOTEC propose un contrat de 260 euros HT, excepté pour la prestation initiale, qui est majorée de 30%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de valider ce contrat,

Autorise le Maire à signer le contrat.

Réflexion sur poste emploi aidé au secrétariat

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'embaucher un agent sur un emploi aidé à mi-temps au secrétariat de mairie, pour assurer l'accueil et également pour le remplacement de la secrétaire pendant ses vacances. Il faudra prévoir un second poste informatique. Le contrat serait de 20 heures par semaine, contrat d'une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : décide de créer un poste en CAE ou contrat d'avenir, de 20 heures hebdomadaires.

Tarif journée sport

Le coût de la journée sport est supérieur aux participations encaissées auprès des familles. Le conseil municipal décide d'augmenter de 1 euro la participation pour la journée, le tarif est donc fixé à 8 euros pour un enfant et à 6 euros à partir du 2ème enfant.

Cette journée est coordonnée par Jocelyne Perrotin.

Trésor public

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Sylvie RAFFLIN-CHOBELET remplace Monsieur Pierre BRETENET, en qualité de chef de poste à la trésorerie de Ploërmel.

Vie de la commune

SÉANCE DU 7 MARS 201

Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- OGEC service cantine.....6 000 €
  service garderie .....5 000 €
- AEP .....120 €
- A.P.E.L.....500 €
- Comité des fêtes .....450 €
- Oust à la Garonne.....450 €
- Club cyclo.....0 €
- Basket .....800 €
- HPPS .....200 €
- Gym.....500 €
- Chasse .....750 €
- Foustivités .....0 €
- Avenir .....1800 €
- FNACA .....225 €

Associations ou organismes extérieurs à la Commune

- ADMR (équivalent 1,75 €/habitant) .....1400 €
- Donneurs de sang.....50 €
- Banque alimentaire .....180 €
- Secours catholique .....150 €

Adhésion à la FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre avec Monsieur LE QUERNEC de la Fondation du Patrimoine. Cette fondation offre un outil pour la sauvegarde du patrimoine, en mobilisant le mécénat populaire pour aider les porteurs de projets publics à financer un programme de restauration d'un élément du patrimoine bâti, mobilier ou naturel.

La Fondation récolte les fonds et reverse au maître d'ouvrage l'intégralité des sommes rassemblées, déduction des frais de gestion.

Aussi, une adhésion de la Commune à cette fondation permettrait de mobiliser des fonds pour compléter les subventions publiques accordées. Le coût d'adhésion s'élève à 50 euros pour les communes de moins de 1000 habitants.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Vote des comptes administratifs 2015 et comptes de gestion

Budget Commune

Le compte administratif 2015 est le suivant :

Section de Fonctionnement

Dépenses : .....404 052.28 euros,
Recettes : .....617 198.59 euros
Excédent de l'exercice 2015 :.....+ 213 146.31 €
Excédent 2014 reporté : .....+ 267 863.27 €

Soit un Résultat de clôture du Fonctionnement :.....+ 481 009.58 €

Section d'Investissement

Dépenses : .....281 581.21 euros,
Recettes : .....333 470.89 euros
Résultat de l'exercice 2015 : excédent..... + 51 889.68 €
Résultat 2014 reporté :..... - 72 450.97 €

Soit un Résultat de clôture de l'Investissement :..... - 20 561,29 €

Résultat cumulé :.....+ 460 448.29 euros (fonctionnement et investissement)

Le conseil municipal APPROUVE le Compte Administratif 2015 de la Commune (13 pour).

Budget Assainissement

Section de Fonctionnement

Dépenses : .....31 445,99 €
Recettes : .....33 092,23 €
Résultat de l'exercice 2015 : excédent..... + 1 646,24 €
Report 2014 :..... 0 €

Soit un Résultat de clôture du Fonctionnement : .....+ 1 646,24 €

Section d'Investissement

Dépenses : .....21 635,36 €
Recettes : .....30 657,66 €
Résultat de l'exercice 2015 : excédent.....+ 9 022,30 €
Résultat 2014 reporté :..... - 43 880,12 €

Soit un Résultat de clôture de l'Investissement :.....- 34 857,82 €

Résultat cumulé :.....- 33 211,58€ (fonctionnement et investissement)

Le conseil municipal APPROUVE le Compte Administratif 2015 de l'Assainissement (1 abstention, 13 pour).

Budget Lotissement l'ATELIER

Le compte administratif de l'exercice 2015 est le suivant :

Section de Fonctionnement

Dépenses : .....7 001,62 €
Recettes : .....7 001,62 €
Résultat de Fonctionnement .....0 €

Section d'Investissement

Dépenses : .....7 001,62 €
Recettes : .....0 €
Déficit d'investissement de 7001,62 €

Le conseil municipal APPROUVE le Compte Administratif 2015 du lotissement (14 pour).

Comptes de gestion : COMMUNE, ASSAINISSEMENT et LOTISSEMENT

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Trésorier sont conformes à la comptabilité administrative de la commune.

Affectations des résultats

Budget Commune

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 481 009.58 € comme suit :

- compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 260 345,29 €
- compte 002 : excédent reporté : 220 664,29 €

Après en avoir délibéré, le conseil autorise cette affectation.

Budget Assainissement

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation 2015 de 1 646,24 € au compte 1068 : excédent capitalisé de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise cette affectation.

Personnel communal

Nouvelle organisation au service technique : Madame LE DEVEHAT, adjointe, présente la nouvelle organisation du temps de travail hebdomadaire et annuelle des services techniques. Depuis janvier, une réorganisation a été proposée afin d'avoir 2 agents présents tous les jours de la semaine en dehors des positionnements des CA et RTT, et de façon à ce que l'agent en contrat aidé soit toujours en présence d'un titulaire.

Facturation des tabourets d'assainissement

Pour faire suite au conseil municipal du 2 février relatif à la question concernant la facturation éventuelle du tabouret de branchement : *L'Article L1331-2 du code de la santé public précise que « lors de la construction d'un nouveau réseau public de collecte, la commune peut exécuter d'office les parties des branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.*

Pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, la commune peut se charger, à la demande des propriétaires, de l'exécution de la partie des branchements mentionnés à l'alinéa précédent.

Ces parties de branchements sont incorporées au réseau public, propriété de la commune qui en assure désormais l'entretien et en contrôle la conformité.

La commune est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10 % pour frais généraux, suivant des modalités à fixer par délibération du conseil municipal. »

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de facturer le tabouret de branchement à l'usager, au prix de l'entreprise ayant réalisé les travaux, soit pour un montant de 585 euros HT, la TVA ne sera pas facturée.

Indemnité de conseil changement de comptable

Le Comptable public fournit à la collectivité des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

• L'établissement des documents budgétaires et comptables

• La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,

• La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations ont un caractère facultatif et donnent lieu au versement, par la collectivité, d'une indemnité dite *« indemnité de conseil »*.

CONSIDERANT le changement de comptable, le conseil municipal décide :

D'attribuer l'indemnité de conseil à Madame RAFFLIN CHOBELET Sylvie et ce pour la durée du mandat. L'indemnité est calculée en fonction du budget communal réalisé.

Avis du commissaire enquêteur sur le dossier d'enquête publique du GAEC des Gaillets

Le Maire donne lecture des conclusions du commissaire enquêteur sur le projet d'extension de l'élevage porcin du GAEC des Gaillets. Le commissaire enquêteur a émis un avis **favorable sans réserve** au dossier.

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

Vote des taux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

	Taux 2016	Bases prévis. 2016	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	10.85	719 000	78 012
Taxe foncière (bâti)	26.27	479 300	125 912
Taxe foncière (non bâti)	40	66 300	26 520
		Total :	**230 444**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le maintien des taux.

Vote des budgets

Budget Commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2016, qui s'équilibre :

• En section de fonctionnement à 778 473,29 €,

• En section d'investissement à 1 128 233,29 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Commune 2016.

Budget Assainissement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2016, qui s'équilibre :

• En section de fonctionnement à 75 662,30 €,

• En section d'investissement à 64 021,82 €

Après délibération, le conseil municipal vote (10 pour et 3 abstentions) le budget Assainissement 2016.

Budget Lotissement L'ATELIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2016, qui s'équilibre :

• En section de fonctionnement à 103 718,62 €,

• En section d'investissement à 74 905,24 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Lotissement 2016.

Sécurisation sur la commune de GUEGON - le bois Gicquel et mise en souterrain éclairage public rue Saint Servais

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Morbihan Energies de pose d'un poste de transformation au lieu-dit « les châtelets » dans le cadre d'une sécurisation de réseau extension pour les communes de Guégon et Saint Servant. Lors d'une réunion technique, la mise en souterrain du réseau éclairage du poste jusqu'à l'entrée du lotissement la belle étoile est suggérée. Le syndicat prend à sa charge l'effacement, reste à la commune les candélabres.

L'estimation prévisionnelle s'élève à 9 900 € HT, la participation du Syndicat est de 2 970 €.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention financière avec Morbihan Energies.

SÉANCE DU 23 MAI 2016

Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale du Morbihan - projet de fusion de Ploërmel Communauté, de la communauté de communes de Mauron en Brocéliande, de la communauté de communes du Porhoët et de Josselin Communauté - délibération du conseil

Par délibération du 10 novembre 2015, l'assemblée délibérante avait émis un avis favorable, par 13 voix pour, 1 contre, au projet de SDCI présenté le 12 octobre 2015 par Monsieur le préfet du Morbihan.

A l'issue de la procédure prévue par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, Monsieur le préfet a, le 30 mars 2016, approuvé le schéma départemental de coopération intercommunale pour le Morbihan et le 14 avril 2016 un arrêté particulier relatif au projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de Ploërmel communauté, de la communauté de communes de Mauron en Brocéliande, de la communauté de communes du Porhoët et de Josselin communauté notifié le 20 avril 2016.

Conformément à la loi, l'avis des assemblées des établissements publics et des communes qui les composent doit être recueilli dans les soixante-quinze jours de sa notification. Outre l'avis des conseils communautaires, l'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune la plus nombreuse si cette dernière représente au moins la tiers de la population totale.

C'est dans ce cadre que l'assemblée est invitée à se prononcer sur le périmètre de la nouvelle communauté qui comprendra les communes de : Campénéac, Gourhel, Loyat, Monterrein, Montertelot, Ploërmel, Taupont, Brignac, Concoret, Mauron, Néant-sur-Yvel, Saint-Brieuc de Mauron, Saint-Léry, Tréhorenteuc, Evriguet, Guilliers, La Trinité-Porhoët, Ménéac, Mohon, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Cruguel, Guégon, Guillac, Helléan, Josselin, La Croix-Helléan, La Grée-Saint-Laurent, Lanouée, Lantillac, Les Forges, Saint-Servant, Val d'Oust.

Au vu de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016 relatif au projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de Ploërmel communauté, de la communauté de communes de Mauron en Brocéliande, de la communauté de communes du Porhoët et de Josselin communauté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil est invité à approuver ledit projet de périmètre et à autoriser Monsieur le président à signer tous documents et à faire toutes démarches pour faire aboutir ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal de Saint Servant approuve à l'unanimité (14 voix pour) le projet de regroupement des quatre communautés de communes, en intégrant la commune du Val d'Oust à Josselin Communauté dès décembre 2016.

Aménagement du bourg - conventions pour l'effacement des réseaux avec Morbihan Energies et Orange

Monsieur le Maire présente les trois tranches travaux relatives au projet d'aménagement du bourg. Les estimations financières pour les effacements de réseau électrique, d'éclairage et télécom sont les suivantes :

Rue du Moulin de Meslan, de l'Eglise et Abbé Nicolas

Basse tension.....87 045 € NET
Eclairage public .....74 200 € TTC
France Telecom.....48 480 € TTC

Rue du puits fleuri

Basse tension.....13 160 € NET
Eclairage public .....31 770 € TTC
France Telecom.....25 080 € TTC

Ces estimations sont budgétisées.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions financières avec Morbihan Energies et conventions de modification des réseaux téléphones.

Le conseil municipal prévoit une borne de recharge électrique dans l'aménagement.

Aménagement du bourg - point sur les subventions de la première tranche

Un accord de subvention est obtenu au titre de la DETR (Etat), pour un montant de 43 200 euros pour la tranche 1. Des demandes complémentaires sont sollicitées : le fond de soutien à l'investissement et une demande de réserve parlementaire auprès de Madame la Sénatrice.

Travaux

Devis plancher clocher Eglise

Des entreprises ont été sollicitées, après délibération, le conseil municipal confie au Maire le choix de la meilleure offre.

Couverture chaufferie de l'Eglise

Deux devis sont présentés - entreprise Maillard de Guillac et entreprise Nouvel de La Croix Hélléan pour la réfection de la couverture de la chaufferie de l'Eglise et pour reprendre aussi au-dessus des fonds baptismaux. Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à retenir l'offre la moins disante.

Rénovation logements du presbytère

Le conseil demande un diagnostic de performance énergétique(DPE) avant d'engager d'éventuels travaux. Le Maire est autorisé à signer le meilleur devis de DPE.

Aménagement aire de jeux sur le jardin du Bô

Un crédit de 8000 euros est inscrit au budget. Possibilité d'une aide au titre du TSD (taux de solidarité départemental) de 30% pour l'aménagement d'une aire de jeux par le conseil départemental. Deux devis sont présentés :

Quali-cité Bretagne de Péaule et SDU Sport et Développement Urbain de Locminé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de retenir l'offre de SDU pour une structure, un jeu à ressort et un socle, à un coût de 15 001,23 € HT,

Sollicite la subvention accordable auprès du conseil départemental,

Décide une décision modificative budgétaire.

Reliures registres

Le conseil avait décidé de procéder à la reliure de trois registres chaque année afin d'avoir des archives en bon état.

Cette année ce sont les registres des naissances des années 1883/1892, 1893/1902 et 1903/1912 qui seront restaurés.

Après délibération, le conseil municipal retient l'offre de Jean-Yves GARANDEL, pour un montant de 406,80 € TTC et sollicite la subvention accordable (30 %) auprès du conseil départemental.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la commande.

Possibilité de rattacher le CCAS à la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi NOTRe supprime l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un Centre Communal d'Action Social. Dans ce cas, les compétences sociales correspondantes sont directement exercées par la commune dans son propre budget et exécutées financièrement par le comptable directement dans la comptabilité communale.

Monsieur le Maire indique que les membres du CCAS ont été informés de cette possibilité et propose de conserver la commission extra-municipale avec les membres actuels.

Après délibération, le conseil municipal :

Décide que le budget du CCAS sera transféré sur le budget communal à compter de 2017.

Maintient la commission communale d'action sociale avec les membres suivants :

Elus : Hervé BRULÉ, Maryannick LE DEVEHAT, Agnès BRUNEL, Pascale GUEGUIN, Maryline COUÉ.

Membres extérieurs : Marie-Thérèse ADELYS, Lucienne MOISAN, Alain COMMANDOUX.

Nouvelle charte d'entretien des espaces communaux

Le GBO soumet à l'approbation de la commune la signature de la nouvelle charte d'entretien des espaces communaux. La commune est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration de ses pratiques d'entretien et de désherbage de la voirie et des espaces verts. La réglementation a évolué et une mise à jour de la charte s'est avérée nécessaire, elle a été revue début 2016.

Après délibération, le conseil municipal adhère à la nouvelle charte des espaces communaux avec quelques nouveautés mineures.

Convention d'adhésion au centre de distribution alimentaire de Josselin

Le CCAS de Josselin est responsable de la distribution de colis de la banque alimentaire du Morbihan, pour les communes du canton.

Aussi, il nous demande de bien vouloir prendre en charge les frais pour l'aide alimentaire des foyers de notre commune, sur la base de 0.19 centimes du kg en 2015 et propose la signature d'une convention pour ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise le Maire à signer cette convention financière avec le ccas de Josselin.

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

Aménagement du bourg

Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre présenté par les Ateliers du Marais. A l'origine, le projet était prévu en 4 phases, or il a été revu et est désormais en 3 secteurs. De plus, l'estimation prévisionnelle est revue à la baisse. Compte-tenu du taux de rémunération, l'avenant présenté est négatif de 1 680€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant.

Autorisation pour lancer la consultation du projet

Monsieur le Maire présente l'étude des Ateliers du Marais pour l'intégralité du projet « aménagement du bourg » et les coûts estimatifs pour les trois tranches de travaux prévues en une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer la consultation.

Après en avoir délibéré et après avoir pris connaissance des grandes lignes d'une étude financière prospective, le conseil municipal autorise le Maire à lancer la consultation.

Signature d'une convention de groupement de commandes avec le Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département propose une convention de groupement de commande pour les travaux d'aménagement du bourg, en raison des travaux d'aménagement de route départementale 151.

Cette convention prévoit l'organisation des opérations pour la partie départementale et la partie communale. Le département est le coordonnateur du groupement et est chargé de la consultation et de la procédure d'attribution des marchés.

Après en avoir délibéré, Monsieur Hervé BRULÉ, ***Maire, sera le représentant titulaire de la commission d'appel d'offres, Monsieur Paul PIRIO, Adjoint sera le suppléant.***

Le règlement de consultation sera commun aux deux entités

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

Positionnement sur la restitution de la Compétence scolaire aux communes membres par Josselin communauté

Afin d'étudier la fusion des communautés de communes, ont été formé un Comité de Pilotage (COPIL) composé de 5 membres élus communautaires par Communautés de communes et 11 groupes de travail thématiques. Ces groupes se sont réunis afin d'étudier et d'harmoniser les compétences qui seront exercées par la nouvelle communauté de communes. Il s'avère que Josselin Communauté a la particularité d'exercer la compétence scolaire.

Le groupe de travail « Scolaire, Education, Enfance, Jeunesse, Périscolaire » a proposé de restituer la compétence scolaire aux communes

Par délibération, Josselin Communauté a modifié ses statuts afin de restituer la compétence facultative scolaire à ses communes membres.

Monsieur le Maire propose d'approuver les statuts modifiés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (14 pour) des suffrages exprimés

- APPROUVE les statuts modifiés par délibération du Conseil communautaire en date du 23 juin 2016 restituant la compétence aux communes.

Vie de la commune

Approbation du rapport de Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges

Vu que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT),

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges adopté à l'unanimité à l'occasion de sa réunion du 6 juin 2016, et annexé,

Vu la délibération du 23 juin 2016 du Conseil communautaire de Josselin Communauté,

Considérant la régularisation fiscale ainsi que la restitution de la compétence scolaire par Josselin Communauté au 31 août 2016 minuit,

Considérant le montant calculé par la CLECT de l'attribution de compensation pour l'année 2016 et celui pour l'année 2017 pour la commune de Saint Servant et précisés dans le tableau ci-dessous,

	Attribution de compensation prévisionnelle 2016 (1)	Régularisations fiscales (2)	Charges transférées 2016 « retour des compétences aux communes « scolaire, restauration scolaire, garderie périscolaire, nouveaux temps périscolaires(3)	Charges transférées 2017 et années suivantes «retour des compétences aux communes « scolaire, restauration scolaire, garderie périscolaire, nouveaux temps périscolaires(4)	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017 et années suivantes
			4 mois	12 mois		
ST SERVANT	86 020	15 139	16 896	50 689	118 055	151 848
TOTAL	1 731 328	335 316	320 082	960 246	2 386 726	3 026 890

Monsieur le Maire propose d'approuver les montants ci-dessus pour la commune de Saint Servant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages (14 pour)

• PREND ACTE du rapport et des propositions afférentes de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges,

• APPROUVE en conséquence, le rapport de la Commission locale d'évaluation de transfert des charges,

• APPROUVE le montant de la nouvelle attribution de compensation pour la commune de St Servant.

Demande création du syndicat pour la gestion de la compétence scolaire

Vu la délibération du 23 juin 2016 du Conseil communautaire qui a proposé de restituer aux communes membres de Josselin Communauté une partie de la compétence facultative scolaire,

Vu l'article L5212-1 du CGCT qui dispose que le syndicat de communes est un établissement public de coopération intercommunale associant des communes en vue d'œuvres ou de services d'intérêt intercommunal,

Considérant que depuis 1989, les communes se sont regroupées pour exercer la compétence scolaire,

Considérant que Josselin Communauté a le particularisme, de ne posséder sur son territoire, qu'une école publique située à Josselin et occupée à 30% par des élèves dont la famille réside à Josselin. Les autres élèves viennent d'une majorité de communes qui composent Josselin Communauté. Ainsi, le caractère intercommunal de cet équipement est démontré.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de Saint Servant de s'associer au sein de ce syndicat scolaire du Pays de Josselin,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet de création du syndicat scolaire du Pays de Josselin qui regroupera les communes de Cruguel, Guégon, Guillac, Hélléan, Josselin, La Croix Hélléan, La Grée Saint Laurent, Lanouée, Lantillac, Les Forges, Saint Servant Sur Oust.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (14 pour) :

• DIT que la commune de Saint Servant s'associera aux communes de Cruguel, Guégon, Guillac, Hélléan, Josselin, La Croix Hélléan, La Grée Saint Laurent, Lanouée, Lantillac, Les Forges, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération pour constituer un syndicat de communes au 1er septembre 2016.

• DEMANDE à ce que le syndicat de communes correspondant prenne la dénomination de syndicat scolaire du Pays de Josselin,

• FIXE le siège social du syndicat scolaire du Pays de Josselin à la mairie de Josselin

• DEMANDE à ce que ce syndicat exerce les compétences suivantes telles que rédigées :

- Construction, entretien et fonctionnement de l'ensemble des équipements du groupe scolaire public Suzanne Bourquin y compris les équipements périscolaires et de restauration.

- Fonctionnement du groupe scolaire Suzanne Bourquin et participation aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignements privés sous contrat d'association ou contrat simple situés sur le territoire de la communauté de communes.

- Actions de sensibilisation à l'éveil culturel en milieu scolaire.

• DECIDE que le comité syndical du syndicat scolaire du Pays de Josselin sera composé de deux délégués par communes,

• APPROUVE les statuts du syndicat scolaire du Pays de Josselin,

• DECIDE d'inscrire le montant de la contribution 2016 au syndicat scolaire du Pays de Josselin, au Budget prévisionnel 2016, au compte 6554,

• DEMANDE à Monsieur le préfet du département du Morbihan de prendre l'arrêté portant création au 1er septembre 2016 du Syndicat scolaire du Pays de Josselin.

Désignation de deux délégués titulaires qui seront chargés de siéger au comité syndical du syndicat scolaire du Pays de Josselin

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite recourir à un scrutin secret pour désigner les deux délégués titulaires qui seront chargés de siéger pour représenter la commune de St Servant au sein du syndicat scolaire du Pays de Josselin.

Sont désignés : Monsieur Hervé BRULÉ et Madame Maryannick LE DEVEHAT en tant que délégués titulaires chargés de siéger au sein du syndicat scolaire du Pays de Josselin pour représenter la commune de Saint Servant.

Délibération acceptant le transfert du personnel effectuant leur mission pour la totalité de leur temps de travail pour la compétence transférée

Pour les 5 personnes effectuant en totalité leur fonction dans le scolaire et vu la compétence scolaire transférée, il est proposé le transfert de ce personnel au Syndicat scolaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

Ajout d'une compétence facultative à Josselin Communauté - Compétence Culture : Soutien à l'association de musique Forum reconnue d'intérêt communautaire

Vu l'association FORUM, école de musique qui compte 220 élèves dont 124 élèves provenant du territoire de Josselin Communauté,

Vu les objectifs poursuivis par l'association Forum à savoir :

- Favoriser l'accès à la musique, en milieu rural, au plus grand nombre possible,
- Former des musiciens-acteurs de leur art, curieux, autonomes, capables de jouer avec d'autres musiciens venant de différents horizons que le leur,
- Créer des liens entre le tissu associatif culturel et le milieu éducatif (écoles primaires).

Considérant que cette association est présente sur 3 sites que sont Josselin, Guillac et Sérent, pour diffuser l'accès à la musique auprès d'un large public (petite enfance : éveil musical, enfance : intervention en milieu scolaire et extrascolaire pour les familles désireuses, les adultes : chant..),

Considérant la diversité des activités proposées par l'association FORUM : Chant avec une chorale, cours instrumentaux, des ateliers de groupe (formation musicale), des ateliers ados adultes pour tous les élèves instrumentistes ou choristes, ouvert aux musiciens ou apprentis musiciens de l'extérieur de l'école,

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de soutenir cette association locale qui permet un accès culturel à la musique à un large public du territoire, en intégrant cette compétence facultative.

Monsieur le Maire propose d'approuver les statuts modifiés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

(pour 1 ; contre 4 ; abstentions 9)

Le Conseil Municipal :

- N'APPROUVE PAS les statuts modifiés par délibération du Conseil communautaire en date du 23 juin 2016,

- N'AUTORISE pas la signature des documents correspondants.

MOTIF : Forum n'est pas le seul intervenant dans le domaine de la CULTURE.

Plan communal de sauvegarde

La Préfecture rappelle la nécessité et l'intérêt pour les communes d'établir un plan communal de sauvegarde. Ce plan vise à la prévention des risques, l'information, l'alerte ainsi que la protection des personnes et des biens, dans l'esprit de la sécurité civile. Ce plan est indispensable afin de permettre à la commune d'avoir une logique d'anticipation, une organisation humaine et matérielle adaptée pour gérer ou participer le plus efficacement possible à un évènement de sécurité civile.

Vie de la commune

Le conseil municipal décide de former une commission pour la rédaction de ce document, les personnes suivantes acceptent de participer à ce travail : Agnès BRUNEL, Alain Bernard, Maryannick LE DEVEHAT, Christine LE NET, Jean-René RICHARD, ainsi que Michel JARNO, pompier en retraite.

Délibération du Conseil sur enquête publique : ICPE EARL AVI-BREIZH de Plumelec - exploitation d'un élevage avicole ; (ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Monsieur PIRIO présente le dossier d'enquête publique relatif à cette demande dont le siège est situé « landrin » en Plumelec. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable (2 absentions, 12 pour) à ce dossier.

Voirie 2016

Monsieur le Maire présente le résultat de la commission d'ouverture des plis pour le programme de voirie 2016. L'entreprise COLAS a fait la meilleure offre, le coût s'élève à 47 877,78 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer les pièces du marché.

Facturation élagage

Des courriers ont été adressés aux propriétaires riverains des parcelles en bordure de la route de Lézarnan jusqu'à Quily, les invitant à procéder à l'élagage de leurs arbres débordant sur le domaine public. A défaut de l'élagage dans le délai imparti, la commune a confié les travaux à une entreprise.

Après délibération, le conseil municipal décide :

De facturer au prorata du temps passé et du linéaire les frais d'élagage réalisés pour le compte des particuliers,

Que d'une façon générale, les frais engagés par la commune pour les élagages que les particuliers devraient faire après mises en demeure, seront re-facturés.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

Nouvel EPCI au 1er janvier 2017 : avis sur les statuts, le nom, le siège et détermination du nombre de conseillers communautaires

Par arrêté du 26 août 2016, Monsieur le préfet du Morbihan a entériné la fusion de Ploërmel communauté, de la communauté de communes de Mauron-en-Brocéliande, de la communauté de communes du Porhoët et de Josselin communauté. Monsieur le Préfet demande en outre que lui soit communiqué le nom et le siège du futur groupement.

La décision qui est soumise à l'assemblée comporte deux volets :

• L'une relative au nom et au siège du futur groupement et qui figure dans les textes de la proposition de statuts, L'autre relative à l'avis simple du conseil municipal sur la proposition de statuts

• Sur des réflexions des groupes de travail et du comité de pilotage fusion menées au cours de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte que cet avis devra être renouvelé formellement en 2017 lorsque les travaux statutaires pourront être menés à leur terme,

• Demande à ce que la communauté de commune issue de la fusion des quatre EPCI susmentionnées prenne la dénomination de Ploërmel communauté (4 absentions),

• Fixe son siège à titre provisoire en l'Hôtel de ville et communautaire de Ploërmel,

• Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

LOI NOTRe - FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES - DETERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la composition de l'organe délibérant du nouvel EPCI et par conséquent la détermination du nombre de sièges et leur répartition entre les communes membres ainsi que la désignation des conseillers communautaires relèvent du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, le nombre et la répartition des sièges sont établis :

• soit à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sur la base de la population municipale, étant précisé que les communes ne pouvant bénéficier de la répartition se voient attribuer un siège de droit ;

• soit par l'adoption d'un accord local par les conseils municipaux à la majorité qualifiée.

Il est proposé au conseil de retenir l'application de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sur la base de la population municipale authentifiée par le plus récent décret à partir du tableau figurant au même article, étant précisé que les communes ne pouvant bénéficier de la répartition se voient attribuer un siège de droit ; soit la répartition de droit commun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : DECIDE de retenir l'application de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sur la base de la population municipale; soit la répartition de droit commun.

Modification des statuts de Josselin Communauté - Compétences Assainissement Non Collectif et Eau

Afin d'uniformiser les statuts avant la fusion des Communautés de communes au 1er janvier 2017, Josselin Communauté souhaite inscrire les compétences « assainissement non collectif » et « eau » en compétences facultatives.

Monsieur le Maire propose d'approuver les statuts modifiés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : - APPROUVE les statuts modifiés transférant les compétences Assainissement en Eau vers les compétences facultatives tels que rédigés ci-dessus.

Aménagement du bourg

A) Réseau eaux pluviales : suite inspection par caméra - travaux de rénovation à prévoir

Monsieur le Maire informe le conseil de l'inspection du réseau d'eau pluviale, par la société H2O, préalablement aux travaux d'aménagement du bourg. Il s'avère que le réseau est très endommagé à certains endroits. Le conseil municipal prend acte de ces travaux supplémentaires.

B) Branchement eau usée en attente - rue du moulin de Meslan

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que la rue du moulin de Meslan étant une route départementale, un délai de 5 ans doit être respecté avant tous nouveaux travaux suite à la fin de réfection de cette partie. Aussi, il convient de prévoir « une attente de branchement » pour le réseau d'eau usée pour les terrains situés à proximité et non desservis par le réseau eau usée.

Deux entreprises ont été consultées : R2AE et SBCEA Audo. Le devis R2AE s'élève à 4090 euros HT et celui de SBCEA Audo à 2590 euros HT. SBCEA Audo a été retenu.

Le conseil municipal prend acte de ces travaux connexes à l'aménagement du bourg.

Accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) et des IOP (Installations Ouvertes au Public)

Réception d'un courrier de la DDTM le 12 août rappelant l'obligation faite aux collectivités de mettre en accessibilité les ERP au 1er janvier 2015. Si les ERP ne sont pas accessibles, il convient de programmer les travaux nécessaires à la mise en conformité des locaux. L'agenda d'accessibilité doit être transmis à la DDTM dans les 2 mois. A défaut, des sanctions peuvent être appliquées.

L'étude diagnostic des ERP vient d'être réalisée par l'APAVE, il convient désormais de faire l'ADAP : l'agenda des travaux d'accessibilité. Christine LE NET et Catherine OLLIVE se proposent de le réaliser.

Projet acquisition terrain pour réserve foncière

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les terrains cadastrés AB 130, AB 131 et ZD 102, situés au cœur du bourg, sont à vendre, terrains appartenant à la succession Gilbert CARO. Monsieur le Maire propose de les acquérir, car il n'y a pas meilleur emplacement, l'ensemble de cette unité foncière est d'une superficie de 4 386 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne l'autorisation au Maire de négocier.

Sinistres

A) Salle communale - radiateur et vitre

Lors de la location de la salle le 18 juin, un radiateur a été cassé. Une copie de la facture de réparation a été transmise au locataire. Après en avoir délibéré, le conseil autorise l'encaissement du chèque correspondant.

Lors de la location de la salle du 25 juin, une vitre a été cassée. L'utilisateur a fait intervenir son assurance responsabilité civile. Groupama nous adresse le chèque correspondant de 204.72 euros. Après en avoir délibéré, le conseil autorise l'encaissement du chèque réglant le sinistre.

B) Mur du cimetière de la chapelle ST GOBRIEN

Le mur du cimetière de Saint Gobrien a été endommagé par la remorque d'un agriculteur. Un devis de 1240 euros HT par l'entreprise GUILLAUME a été transmis à l'assurance. Suite à l'expertise, les travaux vont être pris en charge par l'assurance.

Immeubles non bâtis susceptibles d'être présumés sans maître

Monsieur le Préfet nous a transmis une liste des immeubles non bâtis susceptibles d'être présumés sans maître, situés sur Saint Servant. La liste mentionne les parcelles cadastrées ZE 39, ZL 33 et ZL 55. Il s'agit d'immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de 3 ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou par un tiers.

Ces biens sont susceptibles d'être incorporés dans le domaine communal à l'issue de la procédure suivante :

• Publication et affichage de l'arrêté préfectoral, s'il y a lieu notification au dernier domicile et résidence du dernier propriétaire connu, ou à l'exploitant s'il est connu,

• Si, dans les 6 mois, un propriétaire ne s'est pas fait connaître : l'immeuble est présumé sans maître.

• Après notification de cette présomption par le Préfet, le bien peut être incorporé dans le domaine communal, par délibération du conseil municipal. L'incorporation est constatée par arrêté municipal.

Personnel - modification du tableau des effectifs

Un agent du service technique a réussi l'examen d'adjoint technique de 1ère classe. Son nom figure sur le tableau d'avancement de grade de 2016, sous réserve de l'obtention de l'examen.

Le conseil municipal avait statué sur des taux de promotion en juin 2014. Aussi, après saisine du CTP (Comité Technique Paritaire) et de la CAP (Commission Administrative Paritaire), l'agent peut être promu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs, en supprimant un poste d'adjoint technique de 2ème grade et en créant un poste d'adjoint technique de 1ère classe avec effet au 1er décembre 2016.

Approbation rapport Josselin Communauté sur les déchets et sur le SPANC

Monsieur ADELYS présente les rapports de Josselin Communauté sur les déchets et sur le SPANC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : prend acte de ces rapports.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2016

Demande de subvention de l'école Notre Dame pour un séjour à la montagne

L'école organise une classe de neige pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 soit 27 élèves, à la Bourboule. Le coût du voyage est de 392 euros par enfant. Le reste à la charge des familles est de 200 euros par élève, mais représente une charge importante pour des familles.

Après délibération, le conseil municipal :

Décide d'accorder une subvention de 50 euros par élève, soit une subvention de 1350 euros au maximum.

Décide le virement de crédit de 200 euros du compte 6226 au compte 6574 subventions.

Devis aménagement muret/clôture en limite du lotissement l'atelier

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de finition du lotissement sont à l'arrêt, compte-tenu de l'éboulement du mur, qui borde ce lotissement. Le maître d'œuvre n'avait pas prévu d'aménagement en limite.

Plusieurs devis ont été sollicités à propos de cet aménagement. Les devis prévoient soit un enrochement, soit la construction d'un muret et d'une clôture. Des photos représentatives des deux propositions sont présentées.

Le conseil municipal est partagé entre l'option enrochement ou muret, le coût n'est pas le même et l'esthétique non plus.

L'entreprise BARRE, a estimé l'enrochement à 6 385 euros HT.

La sarl GUILLAUME a présenté un devis pour un muret qui est de 14 284 euros HT soit 17 140 TTC.

Le devis de BROCELIANDE Paysage s'élève à 19 873,76 HT pour le muret.

Le devis de SAM Paysage est de 11 400 euros HT pour le muret pierre.

Etant donné les divergences ou interrogations, monsieur le Maire demande qui est favorable à la construction d'un muret.

Monsieur ADELYS représenté par Madame GUEGUIN fait savoir qu'il n'est favorable ni à l'enrochement, ni au muret, car cela n'était pas prévu initialement et représente un coût supplémentaire pour le budget.

Après délibération, le conseil municipal :

- Vote pour la construction d'un muret (8 pour, 5 abstentions, 1 contre) et retient l'offre de Sam Paysage,

- Sursoit à la pose d'une clôture dans le prolongement du muret.

- Décide le financement par la décision modificative suivante :

2128 - autres agencements et aménagements de terrain .....+ 14 000 euros

1641 - emprunt .....+ 14 000 euros

Procédure d'abandon manifeste d'une propriété privée

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des démarches ont été faites auprès du propriétaire de la bâtisse située en plein bourg, parcelles AB 98 99 100, pour lui demander de bien vouloir entretenir sa maison et son terrain. L'intéressé n'a pas engagé de travaux. La toiture est effondrée et donc en cas de tempête, il y a danger pour les piétons circulant « rue de l'Eglise ».

Monsieur le Maire suggère d'engager une procédure d'abandon manifeste et en expose le déroulement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : décide d'engager la procédure d'abandon manifeste pour cette propriété.

Information - expertise du sinistre salle des sports

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'assurance de l'entreprise ayant réalisé les travaux d'étanchéité PVC a été relancée. Le cabinet d'expertise EURISK, mandaté par le GAN, est venu expertiser l'immeuble. Il préconise l'enfumage du toit pour trouver les fuites. Nous attendons le rapport.

Dépôt Ad'ap - Agenda d'accessibilité programmée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Agendas d'Accessibilité Programmée s'inscrivent dans la continuité de l'obligation d'accessibilité des ERP existants suite à la loi du 11 février 2005.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 modifiant les dispositions législatives de cette loi prévoit que les gestionnaires des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) devaient, avant le 27 septembre 2015, s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée pour poursuivre ou réaliser l'accessibilité de leurs établissements après le 1er janvier 2015.

Ceci n'ayant pas été réalisé dans les délais, les services préfectoraux, par courrier du 1er août, reçu le 12 août 2016, ont invité la commune à régulariser cette situation en déposant un AD'AP dans les deux mois.

La commune a mandaté l'APAVE pour réaliser un diagnostic : un premier diagnostic a été réalisé le 7 septembre et complété le 17 octobre. Monsieur le maire propose d'élaborer un agenda d'accessibilité programmée sur 6 ans pour faire les mises en conformité et il présente le projet d'agenda. Toutefois, une demande de dérogation est faite pour :

- La chapelle St Gobrien, classée monument historique,
- La chapelle St Julien, très peu ouverte au public,
- l'Eglise et la partie intérieure du cimetière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour la programmation des mises en conformité des ERP

- demande les dérogations ci-dessus,

- approuve la demande d'Ad'ap telle que présentée

- autorise Monsieur le maire à prendre toute décision et à signer tout acte relatif à cette décision.

Chapelle St Gobrien

L'étude diagnostic a été réalisée par le cabinet DE PONTHAUD. Une estimation des travaux par chapitre est annoncée

- Chapitre 1 : restauration intérieure et extérieure du transept sud,
- Chapitre 2 : restauration intérieure et extérieure du chœur et de la sacristie,
- Chapitre 3 : restauration intérieure et extérieure du clocher et transept nord,
- Chapitre 4 : restauration du mobilier

L'ensemble des travaux est estimé à 1 077 307 HT.

Bibliothèque

Béatrice LACHAUD nous fait part qu'elle souhaite arrêter le bénévolat à la bibliothèque et passer le relai. Pascal LE BRAZIDEC évoque l'idée d'un après-midi convivial à la salle en février avec diaporama de photos et donc ce serait l'occasion d'un sondage sur le maintien de la bibliothèque.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

Aménagement du bourg : résultat de la consultation groupement de commande avec le Département, lot 1

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation commune avec le Département pour l'aménagement du bourg.

La consultation est prévue en 2 parties, la partie A pour le Département, la partie B pour la Commune, elle-même prévue en 2 lots : le lot 1 - Terrassement, voirie, assainissement ; lot 2 - Espaces verts. Pour chacun des lots : 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles.

Pour le lot 1 : 7 candidats ont déposé une offre et elles sont recevables.

Les offres sont les suivantes :

Entreprise	Montant TTC	
Brocéliande TP	Partie A :	110 532,00 €
	Partie B :	1 121 281.40 €
Charrier TP	Partie A :	149 429.10 €
	Partie B :	1 143 813.40 €
Colas Ploërmel	Partie A :	111 540.00 €
	Partie B :	1 064 516.82 €
	Variante :	1 052 960.94 €
Pigeon Bretagne Sud	Partie A :	115 932.00 €
	Partie B :	1 018 659.48 €
Baraze	Partie A :	119 514.00 €
	Partie B :	991 616.94 €
Eiffage route	Partie A :	71 598.00 €
	Partie B :	999 784.80 €
	Variante 1 :	977 374.80 €
	Variante 2 :	988 540.80 €
	Variante 3 :	966 130.80 €
Eurovia Bretagne	Partie A :	118 392.00 €
	Partie B :	956 324.88 €

Tableau - OFFRES REÇUES PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (MONTANTS EN EUROS TTC).

Chaque maître d'ouvrage doit analyser les offres relatives à sa partie. Compte tenu de l'importance des travaux, les notes sont ramenées à 85 points pour la commune et 15 points pour le département du Morbihan.

Les critères énoncés dans le règlement de consultation sont les suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère : prix des prestations	**55%**
Critère : qualité technique de l'offre	**45%**
Organisation du chantier	18%
Planning prévisionnel détaillé du chantier	12%
Moyens humains et matériels	8%
Qualité des fournitures et fiches techniques des produits	7%

Tableau - Critères d'analyse des offres

Chaque maître d'œuvre a procédé à l'analyse des offres concernant ses travaux : le Département pour la partie A et les Ateliers du Marais pour la partie B (partie communale).

La commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes pour les travaux d'aménagement du bourg de Saint Servant a donné un avis favorable à l'entreprise EUROVIA de THEIX pour les montants suivants :

Offre	Département du Morbihan	Commune de St Servant sur Oust
		Lot 1
	Montant TTC	Montant TTC
	118 392,00	956 324,88

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Saint Servant :

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Consultation Aménagement du bourg Attribution du marché pour le lot 2 espaces verts

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat de la consultation concernant le lot 2 - espaces verts relatifs au projet d'aménagement du bourg

Seulement 2 offres ont été déposées. Les offres ont été analysées par notre maître d'œuvre - les Ateliers du marais, selon les critères du règlement.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise ATLANTIC PAYSAGE d'Auray.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve cette proposition et retient l'offre d'ATLANTIC PAYSAGE,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Aménagement du bourg mission de coordonnateur de sécurité

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre un coordonnateur de sécurité dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Retient l'offre de la SARL MAHE, qui s'élève au maximum à 1296 euros HT sur la base de 3 interventions par mois,

Autorise le Maire à signer les documents correspondants

Secrétariat de mairie aménagement horaire

Compte tenu que les demandes de CNI sont instruites, à compter du 1er décembre dans les communes équipées du dispositif TES (Titres Electroniques Sécurisés) et que les travaux d'aménagement du bourg vont démarrer, la secrétaire sollicite la révision des horaires de la mairie et propose une ouverture tous les mercredis, plutôt que de façon alternative le mercredi ou le samedi matin.

Monsieur le Maire ne souhaite pas une fermeture de la mairie le samedi et propose d'ouvrir le 1er samedi du mois, compte-tenu que le commerce est fermé et de reconsidérer les horaires de la mairie après expérimentation sur quelques mois. Les discussions s'engagent.

Après vote sur le maintien d'un samedi ouvert par mois (3 contre, 5 absentions, 6 pour). Par conséquent, la mairie restera ouverte le premier samedi du mois et sera ouverte les trois autres mercredis. Ces horaires s'appliqueront à compter de janvier 2017.

Amortissement travaux électriques

Les travaux électriques réalisés par le syndicat Morbihan Energies sont propriété de ce dernier. Les participations réglées sont imputées au compte 20415. Ces subventions d'équipement doivent être amorties au maximum sur une durée de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : décide d'amortir sur 30 ans les subventions d'équipement versées pour des travaux électriques imputés au compte 20415.

Site internet de la commune

Catherine OLLIVE souhaiterait que la Commune ait un site internet, pour communiquer sur les projets communaux. Christine LE NET souhaite être dans la commission. Mesdames OLLIVE et LE NET se chargent de solliciter des devis à ce sujet.

Information : représentation de la commune de Saint Servant à PLOËRMEL COMMUNAUTE

Au premier janvier 2017, la commune de Saint Servant sera membre de PLOERMEL COMMUNAUTE. La commune disposera d'un siège, les conseillers communautaires sont désignés en application de l'article L273-11 du code électoral, dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Ainsi : Monsieur Hervé BRULÉ, Maire est titulaire et Monsieur Paul PIRIO, 1er adjoint est suppléant.

CALENDRIER ELECTORAL

Présidentielle : 1er tour le 23 avril 2017 - 2nd tour le 7 mai 2017

Législatives : 11 et 18 juin 2017

Sénatoriales : le 24 septembre 2017 (grands électeurs)

AMÉNAGEMENT DU BOURG

La première tranche des travaux d'aménagement du bourg va démarrer en début d'année 2017.

Le coût de ces travaux s'élève à 318 278 € TTC, ils sont subventionnés à hauteur de 72 108 € par le conseil départemental, 43 200 € de DETR par l'Etat et de 10 000 € par l'enveloppe parlementaire sénatoriale.

L'entreprise EUROVIA Bretagne a été retenue. Les travaux partiront de la rue du Moulin de Meslan au niveau de l'école jusqu'à la rue de l'Abbé Nicolas au niveau du presbytère.

Une réunion d'information avec les riverains concernés par cette première tranche se tiendra courant janvier. Une invitation leur sera distribuée.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Nouvelle procédure de délivrance depuis le 1er décembre 2016.

La Bretagne a été choisie par le Ministère de l'Intérieur comme région pilote pour expérimenter la nouvelle carte d'identité biométrique. Désormais, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil (DR) qui permet la numérisation des empreintes digitales, peuvent recevoir les demandes de cartes d'identité. C'est le cas de 28 communes dans le Morbihan, notamment PLOËRMEL, MALESTROIT, LOCMINE, MAURON, VANNES... Arrêté préfectoral affiché en mairie.

A compter du 1er décembre : les demandes de CNI ou passeports sont déposées auprès de ces mairies, quelle que soit la commune de résidence du demandeur (principe de déterritorialisation de la procédure). Cette nouvelle procédure participe à la modernisation de l'Etat et a pour objectif la sécurité et la fiabilité de la démarche.

Pré-demande en ligne, à l'adresse : www.ants.gouv.fr

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la mairie : 02.97.22.24.25

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE DES MINEURS

Rétablissement du régime des autorisations de sortie du territoire pour les mineurs à compter du 15 janvier 2017.

Autorisation formulée par le biais d'un CERFA téléchargeable sur internet par le parent. Le mineur voyagera muni de ce document et de sa carte nationale d'identité.

RÈGLEMENTATION SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI DU FEU

Nous vous rappelons la réglementation concernant notamment le brûlage des végétaux coupés et entassés et les précautions à prendre selon les périodes.

Périodes		Mesure de Sécurité à Respecter
Du 1/07 au 30/09 **PERIODE D'ÉTÉ**	**INTERDICTION** Sauf cas particuliers justifiés et après autorisation préfectorale individuelle	
Du 1/10 au 30/10 et Du 1/03 au 30/06 **AUTOMNE** **PRINTEMPS**	**AUTORISATION** Sauf si avis du SDIS défavorable Après DÉCLARATION à la mairie du lieu d'incinération au moins 3 jours avant.	• Absence de vent • Pas de foyer à l'aplomb des arbres • Faire des tas de 1m. maxi de diamètre, 1m. maxi hauteur ceinturés d'une bande de sécurité débroussaillé et ratissée de 5 mètres. • Procéder à l'extinction totale du feu par noyade à la fin
Du 1/11 au 28/02 **PERIODE HIVER**	**AUTORISATION** Sauf si avis du SDIS défavorable	• Le vent doit être inf à 40km/h • Ceinturer les foyers d'une bande de 5 mètres minimum • Surveiller feu en permanence et prévoir moyens d'extinction • Procéder à l'extinction totale du feu par noyade à la fin

AVIS DU SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
diffusé chaque jour sur le site **www.sdis56.fr**

LES BRUITS DE VOISINAGE

Arrêté relatif à la lutte contre les bruits de Voisinage.

Article 21

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivant :

• Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

• Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Article 24

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les contraventions peuvent s'élever jusqu'à 1500 €.

L'ADMR

Une association de proximité qui recrute

L'activité 2015 de l'ADMR de Josselin sur l'ensemble des services se maintient (service Personnes Agées-Personnes Handicapées de moins de 60 ans) ou augmente (portage de repas). Pour rendre les services l'association emploie 70 salariées avec les remplaçantes.

2015	2014			
Commune	Heures	Dossiers	Heures	Dossiers
Cruguel	1 318	19	824	11
Guégon	12 779	130	12 530	116
Guillac	6 254	46	6 564	58
Helléan	1 257	13	878	12
Josselin	10 669	154	13 393	175
La Croix Helléan	3 059	34	2 884	36
La Grée	309	5	360	5
Lanouée	11 335	89	10 149	83
Les Forges	1 838	20	1 923	21
St Servant	3 804	49	3 978	49
TOTAL	**52 622**	**559**	**53 483**	**566**

Pourquoi nous recrutons

Chaque année des salariées arrivent en fin de carrière et fort heureusement prennent leur retraite.

Nous ne fermons pas la *« boutique »* en été et le service rendu, l'est chaque jour de l'année sans interruption. Les salariées en congé doivent être remplacées, et à des périodes notamment estivales où il existe une forte demande pour l'embauche de jeunes remplaçantes (étudiantes s'orientant vers les métiers du secteur médico-social…).

Profil des personnes recrutées

Nous acceptons les candidat(e)s de 18 à plus de cinquante ans, si possible domiciliées sur le secteur d'intervention, d'un niveau de culture générale suffisant, présentant a priori des aptitudes et savoir être adaptés aux exigences du métier (sens de l'écoute, discrétion, respect, patience, adaptabilité, empathie, autonomie dans l'organisation...). Ceci s'ajoute aux savoir faire techniques dans les domaines de l'entretien du cadre de vie (ménage, repassage, cuisine, rangement en entretien du linge) et du *« prendre soin »* de la personne aidée.

La formation dans le métier est un plus, incontestablement, notamment pour les plus jeunes, mais pas obligatoire.

Types de contrats

Contrat à temps partiel en CDD la plupart de temps pour commencer, puis passage en CDI avec un temps de travail pouvant aller jusqu'à 130 h/mois maximum. Application de la grille de salaire de la branche nationale de l'aide à domicile.

Les CV avec lettre de motivation manuscrite sont à adresser au président de l'association, 21 bis rue St Jacques 56120 JOSSELIN ou par mail : admr.josselin@wanadoo.fr

Accueil de nouveaux bénévoles

Les personnes désirant s'engager bénévolement peuvent prendre contact avec l'association pour définir la ou les missions qui peuvent leur être confiées. Les choix et possibilités sont multiples : communication interne et externe, relations avec les personnes aidées, appui administratif au secrétariat, bureautique et informatique, suivi de la formation du personnel, suivi de la qualité (l'association est certifiée selon la norme AFNOR), animation... Les missions sont proposées selon les compétences, les souhaits des bénévoles et leur temps disponible. Des formations sont offertes aux bénévoles comme aux salariées par la fédération départementale.

Contacts

- ADMR 21,bis rue St Jacques 56120 JOSSELIN
  02 97 73 94 23 admr.josselin@wanadoo.fr
- Charles RENNE 9, rue des Forges JOSSELIN
  02 97 75 62 56 / 06 82 17 50 78
  charles.renne@wanadoo.fr
- Jocelyne PERROTIN Kergras ST SERVANT
  02 97 22 34 43 / 06 19 75 31 70
  perrotin.emile@gmail.com

SOLIHA

SYNDICAT SCOLAIRE DU PAYS DE JOSSELIN

Depuis le 1er septembre 2016, le Groupe Scolaire Intercommunal Suzanne Bourquin (école maternelle et élémentaire) est géré par le Syndicat scolaire du Pays de Josselin en lieu et place de Josselin Communauté.

Ce syndicat est composé de représentants élus des 11 communes adhérentes du territoire communautaire. Mr Nicolas JAGOUDET en assure la Présidence, secondé par 2 Vice-Présidents Mrs Jean-Marc DUBOT et Stéphane ROUAULT.

Ce transfert de la compétence scolaire s'effectue dans la continuité. Ce syndicat a pour missions principales :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement de l'ensemble des équipements du groupe scolaire public y compris les équipements périscolaires et de restauration. Ces équipements comprennent la garderie périscolaire, les temps d'activités périscolaire et le service de restauration scolaire

- Le fonctionnement du groupe scolaire et la participation aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignements privés sous contrat d'association ou contrat simple situés sur le territoire des communes membres du syndicat

- Les actions de sensibilisation à l'éveil culturel en milieu scolaire.

Pour toute inscription aux services périscolaires (cantine, garderie et Temps d'Activités Périscolaires) vous pouvez prendre contact avec le service Affaires Scolaires situé au siège de Josselin Communauté 3 place des Remparts à Josselin (Tél. : 02.97.22.24.90).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nouvelles consignes de tri dans les bacs jaunes

Nouvelles consignes de tri dans les bacs jaunes !!
Désormais tous les emballages se trient : bouteilles, flacons, boîtes de conserve, papiers, cartonnettes, films plastiques, pots et barquettes...
Mais attention, tous les objets de ce type : jouets, pots de fleurs, tuyaux... vont à la déchèterie !
Voir page 25.

Des aides disponibles pour l'assainissement individuel

Grâce à un programme signé avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne, Josselin communauté peut apporter une aide financière de 60% des travaux pour rénover les installations d'assainissement autonomes. Cette aide est accessible sans condition de ressources. La subvention peut atteindre 5 100 €. Elle concerne les installations dont le dysfonctionnement est constaté sur différents points, et sous réserve d'en être propriétaire depuis 2011. Les entreprises peuvent également en bénéficier.

Ce programme va durer encore 2 ans. Pour toute information complémentaire, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Josselin Communauté au 02 97 22 24 90, ou spanc@josselin-communaute.fr.

Des aides disponibles pour l'Habitat

L'année 2015 aura permis de mettre en route le nouveau Programme Local de l'Habitat de Josselin Communauté au travers d'un certain nombre d'aides aux particuliers :

- maintien à domicile (réfection de salle de bain, rampe d'accès…),
- mise aux normes des installations d'assainissement non collectif,
- accession à la propriété avec le dispositif « visite-accession » (diagnostic technique et thermique de maisons anciennes),
- amélioration énergétique...

Outre la prime de 2 000 € attribuée par la Communauté de communes, la visite-accession réalisée par un professionnel permet de rassurer pleinement les futurs propriétaires quant à la valeur et l'état du bien immobilier ciblé.

Contact : Josselin Communauté : 02 97 22 24 90 (Grégory Bénard-permanences chaque vendredi matin sur rendez-vous).

Fusion des Communautés de communes

Suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de le République) du 7 août 2015, le nouveau territoire intercommunal s'organise. Au 1er janvier 2017, Josselin Communauté fusionne avec Ploërmel Communauté, la Communauté de Communes de Mauron en Brocéliande et la Communauté de communes du Porhoët. Le nom de cette future intercommunalité sera : Ploërmel Communauté.

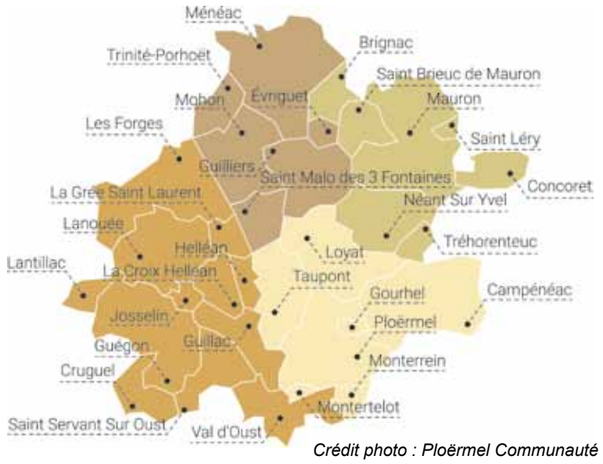

Crédit photo : Ploërmel Communauté

Dans le cadre de cette fusion, la Communauté de communes conserve une présence sur le territoire (au siège actuel de Josselin Communauté) pour les démarches suivantes :

- Location de salles de réunion à Cap'Actions (à destination des entreprises et des associations),
- Renseignements sur les aides à l'habitat,
- Service Public Assainissement Non Collectif,
- Renseignements sur la collecte des déchets,
- Permanences du Centre d'Accès au Droit (Conseil gratuit sur vos droits), de l'ADIL (information sur le logement) et de Soliha (Amélioration de l'Habitat),
- Programme de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), de l'espace jeunes et de la Cybercommunauté,
- Informations sur le Relais Parents Assistantes Maternelles,
- Inscription au service de Transports scolaires,
- Tout renseignement relatif aux services de la Communautés de communes.

Vie scolaire

L'ÉCOLE NOTRE DAME

Année 2016

PROJETS DE L'ANNÉE : LE JARDIN ET LES ARTS !

Jusqu'au mois de juin, le thème était le jardin et les petites bêtes !

Nous avons eu des élevages dans nos classes : des escargots, des phasmes,... et un hamster. Nous avons pu les observer avec nos grosses loupes et pu comprendre leur mode de vie et de reproduction.

Puis nous avons réalisé un jardin en carrés ou plutôt en rectangle.

Nous y avons expérimenté diverses plantations qui ont plus ou moins évolué. Pour cette première fois, la récolte n'a pas été très fructueuse mais nous avons tout de même eu des fraises, des tomates, des courges diverses, du persil, des échalotes, des radis, des framboises,...

Pour ce projet jardin, nous avons eu un prix aux Trophées de la vie locale avec le Crédit Agricole de 400 €.

A la rentrée de septembre, nous avons changé de thème et nous travaillons sur les arts : la photo, la peinture, la sculpture, le théâtre, le cinéma. Cela va être extraordinaire car nous allons rencontrer des professionnels et surtout nous allons réaliser des œuvres d'art ! Et oui, nous sommes tous des artistes...

En fin d'année scolaire, tout le monde pourra venir à notre vernissage-exposition à l'école.

LE 4L TROPHY

Les enfants ont participé au 4L Trophy à leur manière : ils ont donné du matériel scolaire pour les enfants marocains. Merci !

LE CARNAVAL DU JARDIN

Ce fut une ribambelle de petites bêtes du jardin et de jardiniers qui a défilé cette année dans les rues de Saint Servant avant d'aller déguster le bon repas préparé par les parents bénévoles de l'APEL.

L'ECOLE ENCHANTÉE

L'école a vécu une aventure fabuleuse avec tous nos copains des écoles du réseau : nous avons écrit, et chanté nos chansons devant une foule en délire dans une vraie salle de spectacle !

Tout le monde est ressorti joyeux et transformé de cette expérience collective.

LA FOUÉE ET LA KERMESSE

Les associations de l'école ont organisé 2 fêtes en cette fin d'année scolaire.

Une Fouée avec des activités diverses l'après-midi : ateliers enfants, concours de palets et le soir se fut un joyeux concert dans une très bonne ambiance.

Le jour de la kermesse nous avons eu le droit à un beau spectacle des enfants sur le thème du jardin, suivi d'un repas ensoleillé servi par les parents puis tous se sont empressés d'aller participer aux jeux proposés : la pêche à la ligne, le maquillage, le jeu de la grenouille, la tombola...

SORTIE AUX JARDINS DE BROCÉLIANDE

Pour clôturer l'année scolaire en beauté, nous sommes tous allés aux Jardins de Brocéliande. Ce fut une journée extra, nous avons vu de drôles de poulaillers, marché pieds nus dans de la boue, de la paille,... et participé à un atelier nature très intéressant.

INFORMATIONS DIVERSES

Collecte de journaux, magazines, publicités au printemps. A déposer ficelés dans la petite maison devant l'école. Merci d'avance.

- Carnaval le samedi 25 mars 2017 : défilé des enfants costumés, chants, repas.
- Opération solidarité vendredi 7 avril 2017 : repas bol de pâtes.
- Kermesse le samedi 1er juillet 2017 après-midi : spectacle, stands de jeux, repas festif pour tous et fouée.
- Semaine des Arts à l'école : du lundi 3 au vendredi 7 juillet 2017.

PROJETS DIVERS DURANT L'ANNÉE

- Ramassage des pommes
- Rugby en cycle 3
- Départ de la chasse aux œufs

FORUM DES ASSOCIATIONS

Notre commune a eu le plaisir d'accueillir le forum des associations du pays de Josselin.

Ce fut une vraie réussite, 62 associations étaient représentées dans la salle de sport, 500 visiteurs ont pu découvrir les démonstrations, la passion des responsables et des bénévoles qu'elle soit sportive, patrimoniale, culturelle ou du domaine du bien-être et du bien vivre ensemble.

Cette journée a été appréciée de tous au niveau de la communication, de l'échange d'idées, et des différentes possibilités de loisirs.

Félicitations à tous les bénévoles qui font vivre nos communes. Un grand merci à notre service technique, à nos secrétaires de mairie pour l'organisation et la préparation de ce rendez-vous.

ASSOCIATION HPPS

L'association HPPS est ouverte à tous ceux qui s'intéressent au patrimoine du Pays des Rohan, qu'il soit rural, industriel, religieux ou civil, qu'il soit bâti ou naturel, qu'il soit du Moyen-âge, ou du XXe siècle.

D'abord, les sorties sur les sites qui portent encore les marques, bien évidentes, de notre histoire locale, nous permettent de mieux la comprendre : ce sont toujours des occasions de partager, et d'enrichir nos connaissances, de façon très conviviale et sympathique !

Des forges des Salles, à la citadelle de Port-Louis, en passant par les chapelles de Cléguérec ou de Neuillac, tout nous parle d'un passé, qui façonne encore notre présent.

La préservation des sites, ou des objets, nous paraît fondamentale : c'est l'attention de chacun, qui peut permettre la sauvegarde d'un patrimoine que nous devons transmettre aux générations futures : par exemple, le 20 décembre 2015, la découverte d'un autel de retable dédié à Saint-Jean, semblable en tout à ceux de Saint-Gobrien, abandonné près des lagunes : dès le lendemain, il était bien à l'abri dans le local technique. A notre appel, le conservateur départemental du Patrimoine s'est déplacé le 21 janvier 2016, pour le répertorier. Selon ses conclusions, il mérite d'être préservé, et de reprendre sa place à Saint-Gobrien.

Enfin, l'association encourage les recherches, si intéressantes et si sérieuses, qu'elles méritent des publications, à la fois pour partager la mémoire de notre commune, et la valoriser en la faisant connaître.

Cette année, un ouvrage Du granite et des hommes, retrace l'histoire de l'industrie granitière de Saint-Servant : c'est aussi une invitation à aller voir sur place les traces qu'elle a laissées dans notre paysage, et un hommage à la vie et aux savoir-faire des hommes qui y ont travaillé.

Armelle Perrotin, Présidente de HPPS

PATRIMOINE GOURMAND

Notre village de Saint Gobrien s'est mis en valeur le 26 juillet pour accueillir la soirée du patrimoine gourmand.

250 personnes ont pu participer à des visites guidées très enrichissantes présentées par Marie Gléhello, Michel Malabœuf et Joël Danet, nous tenons à les remercier de nous avoir fait partager leurs connaissances et leur passion pour ce lieu touristique et religieux.

Pour agrémenter cette soirée un marché nocturne de produits locaux et bio a connu un vif succès Le groupe de musique local *« LHYR »* a animé gracieusement et généreusement cette manifestation conviviale.

Merci à toutes les personnes qui ont œuvré à cette soirée du Patrimoine exceptionnelle ainsi qu'à l'association Histoire et Patrimoine du Pays de St Servant.

BIBLIOTHÈQUE

Le service de bibliothèque de St Servant doit-il disparaître?

J'assure depuis plusieurs années le suivi et le renouvellement des livres de la bibliothèque de notre bourg. Cela veut dire que je m'occupe d'aller tous les 3 mois à la médiathèque centrale à Caro pour changer environ 120 ouvrages et ainsi permettre aux lecteurs de trouver à St Servant des livres variés : romans, pour tous les âges, albums pour les enfants, Bandes dessinées, livres audio, documentaires sur la cuisine, le jardinage ou la photo, etc. Ce lien avec la médiathèque départementale permet aussi d'avoir des nouveautés, des livres récents. J'essaie de choisir les ouvrages en fonction des goûts des lecteurs quand je les connais ou qu'on me les communique. En outre tous les 15 jours je prépare les livres que la médiathèque nous réclame parce que d'autres bibliothèques les demandent.

Je fais tout cela parce que je crois que l'accès au livre fait partie d'un accès essentiel à la culture et que je pense que cela tient de l'intérêt général.

Cependant il ne faut pas se voiler la face : nous sommes actuellement à peine une dizaine à utiliser le service de bibliothèque à St Servant. Je pense que les plus gros lecteurs de la commune n'y viennent pas du tout, inscrits la plupart du temps à Josselin ou à Ploërmel.

Je m'essouffle. Alors cela vaut-il encore le coup de garder un service de bibliothèque sur la commune ? Pour qui finalement ?

Pour quelques mois encore je vais assurer ce service: la bibliothèque est ouverte aux horaires de la mairie. Le fonds n'est pas énorme mais varié. Laissez-vous surprendre en y passant. Il suffit de choisir son livre, de remplir la fiche rose qui se trouve à l'intérieur, et de laisser celle-ci dans la pochette à votre nom dans le fichier. Si vous n'avez pas encore de pochette vous la créez la première fois que vous venez. **Et si vous désirez des renseignements, un livre particulier ou de l'aide vous pouvez me joindre : Béatrice Lachaud 06 86 82 77 08.**

La municipalité tient à remercier Béatrice Lachaud pour tout son investissement, et fait appel à des bénévoles motivés pour le maintien de ce service.

ASSOCIATION « DE L'OUST À LA GARONNE »

Cette fois ça y est : durant le week-end de l'Ascension 2016 nous avons fêté comme il se doit les 20 ans de nos rencontres avec nos amis gascons, toujours aussi nombreux à nous rendre visite.

Mai 1996, à cette époque, qui croyait que de telles rencontres dureraient aussi longtemps ? Alors, un grand merci à tous les participants (auvillarais et servantais) qui, au fil des années, ont fait en sorte que le plaisir d'être ensemble reste aussi fort.

Mais il n'y a pas que l'échange avec AUVILLAR : tout au long de l'année, l'association essaie bien modestement d'être *« active »* à SAINT SERVANT, avec l'atelier de composition florale, l'organisation d'un repas d'automne, la participation au téléthon.

L'association regroupe une soixantaine d'adhérents.

ACCUEIL DES AUVILLARAIS

En 2015, l'accueil que nous avons reçu à AUVILLAR était particulièrement réussi pour cette 20è rencontre. Cette année, nous nous devions de relever le défi : fêter dignement ce 20è anniversaire !

Cela a commencé dès l'arrivée des Gascons, avec le vin d'honneur offert par la Municipalité, et c'est aussi dans la bonne humeur qu'un camélia a été planté (offert également par la Municipalité) pour symboliser ces 20 ans d'échanges.

Le vendredi, à SAINT NAZAIRE, nous avons été impressionnés par le monde de la construction navale et des paquebots.

Pour ce voyage, 2 sites exceptionnels

- Les chantiers navals

C'est en car, par les « rues » des chantiers, et avec les explications très pointues de notre guide, que nous avons découvert l'histoire de cette entreprise et le processus de la construction des navires. Nous avons aussi visité les ateliers, les cales d'assemblage, admiré le dernier né des *« géants des mers »* (le *« Harmony of the sea »*), ainsi que les 2 navires de guerre (frégates) non vendus à la Russie.

- Escal'Atlantic, ou 150 ans d'histoire des paquebots.

Décor ou réalité ? Peu importe, nous avons joué à croire que nous voguions vers New-York ! Rien n'est oublié pour l'exploration des lieux, de la salle des machines, aux salons, cabines, ponts. Nous avons admiré la technologie déployée pour faire fonctionner ces villes flottantes, les décors et mobiliers somptueux, devenus objets de collection. Mais nous avons aussi constaté l'aménagement très spartiate des cabines 3è classe et celles de certains personnels.

Ce fut une journée riche en découvertes technologiques et les personnes avides de grand large se sont prises à rêver.

Le repas du samedi soir a été très sympathique. Dès 18 h, le groupe de musique LHYR a animé la soirée, les amateurs de danse se sont régalés. Nous avons aussi applaudi la musique et

ASSOCIATION « DE L'OUST À LA GARONNE »

les chants interprétés par les Auvillarais, en costume de vignerons, ainsi que la prestation du faux conseil municipal d'AUVILLAR.

Une fois de plus, l'émotion était au rendez-vous pour les au-revoir du dimanche matin.

L'ATELIER DE COMPOSITION FLORALE

Il est toujours animé par Annick ORSONI. Une douzaine de personnes se retrouvent chaque 3è vendredi du mois. A l'occasion du téléthon, elles composent des bouquets dont la vente se fait entièrement au profit de cette cause.

LE REPAS D'AUTOMNE

Le 22 octobre, nous avons cuisiné 228 parts de cassoulet. Pour ce faire, pendant 2 jours, nous avons pu compter jusqu'à 16 bénévoles. Nous leur devons un grand merci car sans cette équipe soudée, cette réussite n'aurait pas été possible. Un grand merci aussi à vous, fidèles de ce cassoulet. Le bouche à oreille a bien fonctionné, mais pourrons nous toujours faire plus, faute de moyens matériels appropriés. Sans doute que non.

PARTICIPATION AU TÉLÉTHON

« De l'Oust à la Garonne » était encore présente cette année. En 2015, la vente des bouquets réalisés par l'atelier d'art floral a permis de verser 566 € à l'AFM Téléthon.

PROJETS 2017

Ce sera notre tour de nous rendre à AUVILLAR du 25 au 28 mai. Que nous réserveront-ils ?

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement :

Françoise MAINGUY : 02 97 22 39 09
Annick ORSONI : 02 97 22 27 51
Daniel QUENDERF : 02 97 22 27 85

L'ensemble des membres de l'association remercie la Municipalité pour son soutien et la subvention accordée, ainsi que les employés communaux pour l'aide qu'ils nous apportent.

Pour terminer, je remercie le bureau et les membres de *« de l'Oust à la Garonne »* pour leur amitié et leur bonne humeur.

Bonne et heureuse année 2017.

Françoise MAINGUY

LA BELUETTE

Notre toute jeune association a ouvert son tout premier Magasin Gratuit Éphémère lors de la Fête des 4R (réutiliser, réparer, recycler, réduire) organisée par l'association POLEN, le 11 septembre dernier au bord du Lac au Duc.

Une très belle et riche expérience humaine autour d'un autre rapport aux objets et aux liens qui se tissent dans les échanges.

Nous poursuivons nos rencontres, selon un rythme un peu moins régulier, pour construire notre village *(« Il faut tout un village pour élever un enfant »)* et les consacrons à proposer aux membres du groupe qui le souhaitent un soutien pour se lancer dans un projet professionnel ou personnel. Toujours le partage d'expériences et de connaissances, la mise en relation et la création de liens !

Dans les tuyaux également, l'organisation du prochain Magasin Gratuit Éphémère et Ambulant, Le Commun Rêve. A venir donc !

Nous sommes toujours à la recherche d'un local : si vous en avez un à mettre à notre disposition, merci d'appeler Juliette Zara au 02 97 73 99 02.

Pour en savoir plus ou être tenu au courant de nos activités, téléphonez au numéro ci-dessus ou écrivez-nous à contact@labeluette.fr.

Juliette Zara

ASSOCIATION LES AMIS DE LA CHAPELLE DE SAINT GOBRIEN

Le village de Saint Gobrien s'est occupé cette année du Saint de la fontaine dont la réfection a été confiée à l'atelier CoRéum.

Voici le déroulement de la rénovation

Maître d'ouvrage : association des amis de la chapelle Saint-Gobrien

Type d'intervention : travaux de conservation-restauration

Date d'exécution des travaux : mars-avril 2016

Constat d'état

Statue en plâtre de procession de la fontaine Saint Gobrien. Le socle de la statue est posé directement sur la pierre et les remontées d'humidité et les sels l'ont endommagé.
Importantes zones lacunaires et écaillages sur toute la partie basse de la statue.

Travaux

- Dépoussiérage précautionneux au pinceau souple.
- Fixage et collage de la couche picturale par imprégnation de colle type Acryl 33 en solution.
- Nettoyage de la couche picturale. Après le fixage, nettoyage de la surface peinte par des tampons imbibés d'eau déminéralisée avec un tensio-actif (Triton X 100 à 3 %).
- Après ponçage, réfection des volumes manquants et remise à niveau des zones lacunaires à l'enduit Modostuc.
- Création d'une crosse en bois.
- Apprêtage de la crosse.
- Réintégration picturale selon les zones afin de redonner une lecture satisfaisante des décors de la statue.

Avant restauration

Après restauration

CHANTEURS SONNEURS

Crédit photo Paul LANON

P.A.R.E.N.T.S BREIZH

L'association P.A.R.E.N.T.S Breizh est une association de soutien à la parentalité qui a pour but d'informer, soutenir, promouvoir la transmission et le partage d'expériences sur les thèmes de la grossesse et l'accouchement, du maternage proximal, ainsi que ceux de l'éducation respectueuse au sein de la famille et en collectivités, jusqu'à l'envol de l'enfant.

L'association est aussi une passerelle et, si besoin, oriente vers des professionnels formés et compétents dans le domaine de la parentalité.

2 rendez-vous mensuels, gratuits, à St Servant :

- Découverte du portage physiologique : le 2ème lundi de chaque mois de 10h à 11h30
- Allaitement maternel, Temps d'échange et de soutien : le 3ème mardi de chaque mois de 10h à 11h30

Pour en savoir plus : http://www.parentsbreizh.fr/
ou contactez Marie Burgho au 06 21 93 88 20.

« LES FOUSTIVITES »
LE FESTI « VAL DE L'OUST »

Chers bénévoles, vous avez encore une fois de plus tout mis en œuvre pour que ce 11ème Festi « Val de l'oust » soit encore un succès, que ce soit avant, pendant et après le festival, effectivement votre motivation et l'investissement que vous donnez sans compter, nous laissent sans mots.

Quel que soit le monde social que nous représentons, ces jours-là nous sommes tous à la même enseigne, superbe ambiance que nous avons tous entre nous. On ne le dira jamais assez et oui sans vous ce festival n'existerait certainement pas :

« Alors soyez fiers de vous »

Avec quelques temps d'observation, le nouveau bureau a pris son envol et croyez-moi ils ont compris le fonctionnement, on peut leur faire confiance :

« Bravo »

Mais regardons l'année à venir, toutes les manifestations seront reconduites, par contre le festival se déroulera sur deux jours (le 7 et 8 juillet).

Effectivement après beaucoup de réflexion, la majorité du matériel (scène, groupe électrogène, sanitaire, chapiteaux) est déjà en place la veille du festival et n'était utilisé que le samedi. Toute cette location est coûteuse et ne demande qu'à être mieux amortie.

Avant de prendre cette décision, un sondage envers nos bénévoles a été effectué, le résultat a été très positif.

Le festival se déroulera donc sur deux jours (vendredi et samedi).

Comme vous pouvez le constater la motivation du bureau et des bénévoles nous donnera encore beaucoup de joie de se retrouver pour cette nouvelle année.

Tous les acteurs des *« foustivités »* se joignent à moi pour vous souhaiter aux Servantais et Servantaises ainsi qu'au monde associatif qui fait vivre notre commune une bonne et heureuse année 2017.

Le Président, Pascal Le Brazidec

TÉLÉTHON
INTER-ASSOCIATIF SERVANTAIS

Nous remercions tous les bénévoles, les associations, la commune, les commerçants, les entreprises, les participants lors du téléthon 2015, 11908€ ont été remis à l'AFM pour la recherche médicale des maladies génétiques rares.

Cette année nous sommes encore sur le point de finaliser l'édition 2016.

Nous avons pratiquement le même programme que l'année dernière *« il ne faut pas changer quelque chose qui marche bien »*.

Nous avons deux nouveautés quand même :

- Une convention signée avec Josselin communauté, pour donner la valeur du poids de ferraille remis à la déchèterie de Guillac la semaine précédant le téléthon.
- Une démonstration de caisses à savon, dans le but de donner le goût à plusieurs personnes d'en fabriquer une pour l'année prochaine et ainsi en faire un concours. Cette année nous en avons une dizaine de prévue.

Donc tous à la bricole et à la récupération pour fabriquer la plus belle caisse à savon pour le téléthon !

MERCI POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ,
VOTRE AIDE POUR VAINCRE LA MALADIE.

Aline Richard

REPAS CCAS

Comme tous les ans, le traditionnel repas du CCAS s'est déroulé le dimanche 9 octobre 2016, en présence d'élus et des membres du CCAS.

Nous avons convié les 9 personnes nées en 1946, 4 ont pu répondre présents à ce repas :

- Mme Viana Danielle domiciliée L'Hôpital Robin
- Mme DREAN Jeannine domiciliée La ville Rézo
- Mr Thelliez Jean-Yves domicilié Le Fresne
- Mme Jan Solange domiciliée Les Noës

Les doyens de cette journée étaient :

- Mme BRUNEL Bernadette domiciliée le Haut Drainy, née en 1924
- Mme DUVAL Anna domiciliée le Temple, née en 1924
- Mr THÉTIO Alexis domicilié rue de l'Abbé Nicolas, né en 1925
- Mme BLANDEL Anna domiciliée rue des Fonds Quéré, née en 1926
- Mme PAYOT Madeleine domiciliée rue des Mimosas, née en 1926.

Une pensée particulière à tous ceux qui n'ont pu se déplacer pour y assister.

Le repas a été préparé et servi par le restaurant *« le Relais du Maquis »* de Saint Marcel. Cette journée a été animé agréablement par Guy DELFINO, musicien de Sérent.

BASKET

Pour la JA Basket, cette année, le mot d'ordre est Implication !

Pour cela, le club a organisé une formation début octobre pour les parents afin qu'ils connaissent les différentes règles du basket et puissent s'investir sur les tables de marques durant les matchs de leurs enfants. Côté joueurs, au total, cinq équipes, soit 44 joueurs, composent l'effectif du club. La plus jeune : celle des poussins mixtes, coachée par Jennifer Brulé, qui réunit neuf enfants, nés entre 2007 et 2011.

Vient ensuite une équipe de benjamins mixtes, avec 4 garçons et 5 filles nés entre 2003 et 2005, suivie par Pauline Le Vannier. Puis enfin une équipe de minimes mixtes, encadrée par Marine Jarno (secrétaire de l'association), qui regroupe huit garçons et filles, nés entre 2000 et 2003. Ces trois équipes *« jeunes »*, en plus de bénéficier de l'expérience de joueuses de la JA, profitent des conseils d'entraîneurs spécialisés en semaine : le mercredi pour les poussins ; le vendredi soir pour les benjamins et minimes. Du côté de seniors, une seule équipe engagée en championnat mais avec de grandes ambitions pour cette année. Suite au recrutement de 3 seniors supplémentaires, l'effectif de 11 joueuses leur permet de se fixer l'objectif de terminer 1ère de leur championnat d'Excellence.

Alors avis aux Servantais, on a besoin de vous !! A noter également, le maintien d'une équipe loisirs qui permet aux anciennes licenciées ou autres de lever le pied sur la compétition tout en continuant à se plaisir ! Une équipe qui, comme toutes les autres d'ailleurs, est prête à accueillir de nouveaux joueurs. L'appel est donc lancé !

Contact : Marine Jarno au 06 20 77 65 40.

> A SAVOIR

Les horaires des matchs de seniors féminines sont affichés à la salle des sports (tout comme le planning des différentes équipes de jeunes), à l'école et à la mairie. Une manière d'attirer toujours un peu plus les supporters et de montrer votre attachement à ce club !

GYM-TONIC

Nous avons commencé cette nouvelle saison par le forum des associations qui se déroulait pour la première fois à St Servant, ça nous a permis de se faire connaître encore un peu plus, même par des personnes servantaises qui ne savaient pas trop ce que nous proposions.

Au niveau communication ça a été une très bonne expérience, et ça nous a permis de faire découvrir notre association qui existe depuis maintenant 12 ans. Cette année nous n'avons pas changé nos horaires ; lundi 15 h gym douce, lundi 18 h 30 et mardi 20 h gym tonique, jeudi 20 h step.

Nous avons pu acheter plus du matériel entre autre grâce à la commune que l'on remercie. Nous avions déjà 12 *« bosus »* nous en avons racheté 8 pour tous les pratiquants. Le *« Bosu »* est un dôme qui sert à travailler l'équilibre, à renforcer les muscles en profondeur, le gainage et la coordination de l'esprit. Nous sommes un des rares clubs dans le Morbihan a en avoir, beaucoup de kinés l'utilisent.

Nous avons fait notre repas annuel au mois d'octobre, animé par le groupe *« LHYR »* nous étions une centaine de personnes et avons passé une agréable soirée.

Il est possible d'essayer nos cours tout au long de l'année, il suffit juste de venir au début d'un cours. La cotisation annuelle est de 39 €, ce prix comprend la licence fédérale sports pour tous.

Le club est encore très investi cette année pour le téléthon afin d'aider la recherche médicale. Nous remercions très sincèrement les employés communaux, monsieur Le Maire ainsi que tous nos adhérents pour leur aide, gentillesse et leur fidélité.

Tous nos meilleurs vœux de bonheur, réussite et santé pour 2017.

Aline Richard

COMITÉ DES FÊTES

La 1ère Course de côte St Servant/Oust-Quily du samedi 16 juillet 2016 a été appréciée du public.

Résultat positif pour cette 1ère édition.

Le comité des fêtes remercie les riverains, les mairies de St Servant, Quily et du Val d'Oust, les 125 sponsors, le conseil départemental, la préfecture de Vannes, l'écurie AMCM, les bénévoles de toutes les communes environnantes, l'accueil chaleureux des Quilyens.

Et merci également à mon équipe le comité des fêtes.

Pour 2017, la course de côte aura lieu les 15 et 16 juillet sous 2 jours avec en nouveauté, du Show-Mécanique et la présence sous réserve du champion du Portugal Ricardo Domingo, déjà venu en 2015 à St Servant et offrant des spectacles époustouflants. Retenez bien les dates.

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux à tous pour 2017.

Le président, Michel Danet

ASSOCIATION « UN CRAYON POUR TOUS ! »

En février 2016, nous nous sommes lancé dans l'aventure du 4L Trophy.

Rallier Marrakech après 6 000 km en 4L pour transporter des fournitures scolaires et sportives à l'association résidente *« les enfants du désert »*. La Savan'Oust a bien souffert sur les roches marocaines mais nous sommes arrivés à bon port après quelques péripéties. Nous avons pu nous rendre compte de nous-même de la rudesse dans laquelle les populations rurales vivent. Tous vos dons ont donc été précieux afin d'acheminer les 1200 4L sur les *« routes »* du Maroc, et apporter ainsi du dynamisme et un peu d'espoir pour les enfants marocains.

Après 2 semaines de Raid, le bilan est très positif : l'édition 2016 a permis la construction de 2 écoles, 1 cabinet médical et la collecte de plus de 25 000€ de dons. Nous avons conscience d'avoir beaucoup fait appel à votre mobilisation à travers toute la commune. Nous tenons de ce fait à remercier chaleureusement toutes les personnes qui nous ont aidé, de près ou de loin, à l'aboutissement du projet ainsi qu'à nos partenaires qui nous ont fait confiance avant même d'avoir le véhicule. Depuis, la 4L se promène toujours dans les parages…

Corentin & Florian alias « Tic et Tac »

FOOT AVENIR

Le club de l'Avenir a vécu un très bon début de saison, l'équipe A réalise actuellement son objectif, à savoir être dans les trois premiers de son groupe de Promotion d'Honneur ; et l'équipe B, première de son groupe est bien partie pour accéder à la D2, la priorité de notre club cette saison.

Cyril YAPI et Jérôme RIO assurent le coaching et les entraînements deux fois par semaine depuis l'an dernier, la motivation des joueurs se voit par leurs présences aux séances des mercredis et vendredis, les résultats sont là et l'ambiance y est encore meilleure. A noter que cette saison l'équipe B est confiée à Lionel Maret, ses connaissances et son sérieux sont indéniablement liés à cette réussite et à son classement de leader de son groupe.

Nos arbitres Adrien LÉO, Ludovic GUILLERME et Serge COTARD sont très actifs au sein du club, et en juin 2016, Adrien a été désigné Major des jeunes arbitres du Morbihan par le corps arbitral de notre district. Une belle satisfaction pour notre club qui, on l'espère, fêtera très bientôt sa nomination en qualité de jeune arbitre de Ligue de Bretagne. Adrien se dirige vers une belle carrière, âgé de 17 ans, il arbitre déjà des U19 DH. Félicitations à lui au nom de tous les joueurs, dirigeants et supporters de l'Avenir.

Cette nouvelle saison est aussi marquée par une entente de nos jeunes avec le club de la G.M.V GUILLAC. En effet, depuis le mois de septembre, tous nos jeunes âgés de 5 à 15 ans s'entraînent et jouent ensemble à GUILLAC ou à St SERVANT.

Antoine BLECON, joueur au club, employé communal et diplômé pour l'encadrement des jeunes est notre référent sportif au sein de cette entente. A nos côtés, il a à cœur de réussir cette fusion auprès des joueurs et dirigeants des deux clubs pour la prochaine saison. Je tiens à saluer et à remercier Anthony Fortin, président de la G.M.V de Guillac, ainsi que tous ses dirigeants et parents, pour leur investissements, leur accueil et leur envie de faire évoluer nos jeunes licenciés au sein d'un groupe uni, sport, rigueur et ambiance assurent cette belle réussite de générosité et d'amitié entre nos deux clubs. Merci à eux.

Un clin d'œil à Joël DANET qui vient de prendre sa retraite, nous lui souhaitons beaucoup de bonheur auprès de Thérèse et de tous les siens. Joël aura été un employé exemplaire auprès des associations, ses qualités reconnues de tous, gentillesse et professionnalisme auront fait l'unanimité auprès de ceux qui le côtoyaient dans son travail. Hors ce côté travail, Joël est et restera une personne importante de notre club de part l'implication de tous ses enfants et conjoints sans qui le club ne serait pas ce qu'il est. Un grand MERCI à toi pour tout ce que tu as fait pour nous et également aux cinq employés de la mairie qui continuent à le faire. Bonne et longue retraite… Vive et rigoureuse.

Le club tient à remercier les *« filles de la buvette »*, qui tous les dimanches et par tous les temps, assurent une réception, de nos joueurs et visiteurs, irréprochable. Leurs sourires et leur bonne humeur font plaisir à tous les consommateurs.

A toutes et à tous, Servantaises et Servantais, supportrices et supporters, notre club vous souhaite une bonne et heureuse année 2017, pleine de bonheur, santé et réussite dans vos projets.

Jean-René Richard, Président

ASSOCIATION CYCLOTOURISTE SERVANTAIS

Comme chaque année l'association cyclo VTT a commencé 2016 par un repas pour remercier les bénévoles qui se sont investis lors de nos différentes manifestations au cours de l'année 2015.

Comme chaque année l'association cyclo VTT a commencé 2016 par un repas pour remercier les bénévoles qui se sont investis lors de nos différentes manifestations au cours de l'année 2015.

Le 30 avril 2016 avait lieu, le 6è trail des Vallons de l'Oust ainsi qu'une rando pédestre qui ont réuni 350 participants et ont permis de remettre un chèque de 350 euros à l'association *« Ça bouge avec ETHAN »*.

La 23è rando VTT et marche s'est déroulée le 16 octobre, malgré la nuit pluvieuse du samedi au dimanche nous avons tout de même rassemblé près de 700 participants sur les différents circuits qui ont été très appréciés dans les deux disciplines. A noter que 50 centimes par inscriptions étaient prélevés pour le TELETHON.

L'association a également participé à la mise en place d'une randonnée pédestre dans le cadre du TÉLÉTHON, qui avait lieu comme chaque année le 1er week-end de décembre.

Aussi, nous tenons à remercier tous les bénévoles qui se sont investis durant la préparation des circuits de même que le jour des différentes manifestations. Nous remercions également, les propriétaires, les partenaires publicitaires, la municipalité, les services techniques, les chasseurs, ainsi que le comité des fêtes de Lizio.

Les coprésidents et les membres du bureau vous souhaitent plein de bonheur pour 2017.

Les coprésidents,
Alain MAINGUY et Mickaël THOMAS

QUELQUES DATES POUR 2017

- **22 janvier : repas des bénévoles**
- **6 mai : 7éme TRAIL**
- **15 octobre : 24éme rando VTT et marche des Vallons de l'Oust**

POUR TOUT CONTACT

- M.THOMAS 02 97 22 24 69
- A. LE VANNIER 02 97 22 25 90
- A. MAINGUY 02 97 22 39 09

JOURNÉE SPORT

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Pour cette nouvelle saison de chasse, les effectifs de notre société restent globalement stables avec 52 chasseurs : 45 sociétaires et 7 actionnaires.

En ce qui concerne les populations de gibiers, elles se portent plutôt bien. Le seul bémol concerne le lapin de garenne qui est en constante diminution, en effet, les maladies telles que la myxomatose ou la VHD déciment régulièrement ses effectifs. Il reste tout de même bien implanté sur certains secteurs de la commune.

Concernant le lièvre et le chevreuil, les populations se portent très bien. Les bons résultats obtenus lors des comptages nocturnes de janvier dernier nous permettent de bénéficier de plans de chasse intéressants. Ainsi, pour la saison en cours, la fédération nous a délivré 25 bracelets lièvres (20 ont été prélevés) et 18 bracelets chevreuils.

La société de chasse participe aussi activement à la lutte contre les nuisibles notamment celle du ragondin : un rongeur qui occasionne de gros dégâts sur les berges des cours d'eau et les cultures et qui véhicule des maladies dont certaines sont transmissibles à l'homme (Leptospirose). Aussi, tous les ans, nos 4 piégeurs communaux, permettent de contenir l'expansion de cette espèce invasive en capturant une centaine de rongeurs sur la commune. Merci à eux !

Voilà, en bref, un petit aperçu des différentes actions qui viennent rythmer la vie de notre société de chasse tout au long de l'année.

Je terminerais par remercier l'ensemble des propriétaires et des exploitants qui nous permettent de pratiquer notre loisir sur leurs terrains et je vous donne rendez-vous le 4 mars prochain pour notre traditionnel repas de chasse.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Aymeric PIRIO

ASSOCIATION LE JARDIN DU QI

Nous avons commencé la dixième saison de QI Gong par l'Assemblée Générale le 14 septembre suivie d'une conférence sur le thème de l'auto-hypnose.

Une cinquantaine de personnes était présente pour écouter Madame Louise LE GUILLOUX, énergéticienne et hypnothérapeute qui a présenté son travail et sa réflexion sur les possibilités du corps à se soigner soi-même. Les participants ont été ensuite invités à expérimenter l'auto-hypnose grâce au lâcher-prise et à la respiration consciente. Cette soirée a été fort appréciée.

Une centaine de personnes sont inscrites cette année aux différents cours hebdomadaires organisés à Saint-Servant-sur-Oust, à Josselin et à Ploërmel et animés par Monsieur Hervé DENECE.

Le Qi Gong, art de santé chinois, permet en renforçant l'énergie vitale, d'entretenir un équilibre harmonieux entre le corps et l'esprit. Il permet l'assouplissement des articulations et améliore tous les systèmes fonctionnels du corps.

Cette pratique associe des enchaînements de mouvements lents ou postures physiques, des exercices de respiration et travail du souffle mais aussi des exercices de conscience corporelles et d'intériorisation. Dans ses cours, Hervé Dénécé proposera également des exercices adaptés aux rythmes des saisons ainsi que des éléments théoriques sur la Médecine Traditionnelle Chinoise. (notions sur les circuits énergétiques, les méridiens...).

Au cours de l'année, un atelier d'auto-hypnose sera organisé avec Me Louise le Guilloux ainsi qu'un stage Qi Gong et Voix. Pour la troisième année consécutive, un stage de QI Gong et Randonnées dans les Pyrénées près de Saint-Lary est aussi programmé du 8 au 15 avril 2017.

Pour tout renseignement sur la pratique du Qi Gong et nos différentes activités, vous pouvez vous adresser à Hervé Dénécé au 02 97 75 66 20.

Christèle GADET, secrétaire

FERME DE BRÉNATURE

Nous achetons nos porcelets quelques jours après leur sevrage, ils font alors 8kg, et les accueillons dans une case chauffée avec accès à une courette sur bois broyé avec un minimum de 1,5 m²/porcelet.

6 semaines après leur arrivée, ils sont transférés dans une case sur paille jusqu'à la fin de l'engraissement. La surface disponible par animal est d'au minimum 2,5m².

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, à bientôt !

Louise & Frédéric

CONTACTS :

fermedebrenature@gmail.fr
www.facebook.com/fermedebrenature
Port. 06 17 89 19 81

E.A.R.L AU GRÉE DE L'AGNEAU

L'E.A.R.L Au Grée de l'Agneau a été créé en 2010 après l'arrêt d'activité de M. et Mme LE BLANC.

Aujourd'hui, l'exploitation couvre 58 ha et compte 500 brebis. Pour nourrir l'ensemble du troupeau, les prairies couvrent plus des deux tiers de l'exploitation auquel s'ajoutent 15 hectares de mélanges céréaliers et 3 hectares de betteraves. Grâce à cet assolement, les brebis peuvent rester aux prés plus de 10 mois par an. Les agneaux sont nourris à l'herbe au printemps, ou avec des céréales produites sur la ferme et des concentrés à l'automne.

L'E.A.R.L. vend, sur réservation, des colis de viande (demi-agneau ou agneau entier) ainsi que des merguez de brebis (minimum de 3 kg).

CONTACTS :

Vincent BIENFAIT au 06 73 59 45 52 ou par mail, vincent.bienfait56@gmail.om

JARDI GRAF'

Création de l'entreprise Jardi Graf' par Émilie KERSANTÉ (infographiste au service du Paysage).

CONTACTS :

Bréna • Saint Servant • contact@jardigraf.fr